



## **Caisses de pensions publiques romandes**

### **Analyse comparative des résultats 2008**

Retraites Populaires  
Division Marketing et Conseil  
Service Recherche et Développement  
Août 2009 – V1.0

## Retraites Populaires en un coup d'œil

Spécialiste de l'assurance vie, de la prévoyance et de la gestion d'institutions de prévoyance importantes, Retraites Populaires est une institution reconnue qui place la qualité, l'éthique, les synergies et l'engagement au centre de ses préoccupations depuis plus de 100 ans.

Retraites Populaires est également un acteur important dans les domaines de l'immobilier, des prêts hypothécaires et de la gestion de fonds institutionnels.

Retraites Populaires se distingue par son approche mutuelle, sa volonté affirmée de placer l'individu au centre de ses préoccupations et sons sens aigu de la responsabilité sociale.

Les missions des Retraites Populaires sont les suivantes :

- Offrir une plate-forme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à la prévoyance et l'assurance vie.
- Promouvoir la prévoyance en facilitant son accès à tous selon les principes de la mutualité.

### Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires propose sous un même toit tous les domaines de la gestion en matière d'assurance vie et de prévoyance. Chaque mandant peut définir individuellement de quels services il désire bénéficier. Cette collaboration peut ainsi couvrir un domaine très particulier ou restreint, ou encore couvrir l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'institution.

Des synergies importantes sont développées dans les domaines de la gestion de patrimoine, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou immobilières, des ressources humaines, de la communication, du contrôle de gestion, de la gestion administrative et comptable, du conseil juridique, ainsi que des ressources informatiques.

Enfin, la flexibilité de Retraites Populaires permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2009, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

- Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)  
Caisse intercommunale de pensions (CIP)  
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)  
⇒ Mandat de gestion de placements uniquement
- Mandats privés : Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie  
Profelia, fondation de prévoyance liée au secteur parapublic romand

Retraites Populaires propose également :

- des solutions de prévoyance pour le 2<sup>ème</sup> pilier pour les entreprises vaudoises
- des produits de prévoyance liée et libre du 3<sup>ème</sup> pilier pour les particuliers vaudois

### Chiffres clés au 31 décembre 2008

Fonds en gestion : CHF 13.176 milliards  
Effectif du personnel : 307 + 16 apprentis  
Assurés actifs, y compris mandats gérés : 102'270  
Pensionnés, y compris mandats gérés : 49'876  
Immeubles gérés : 485  
Appartements : 12'042

[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1. Caisses de pensions analysées.....	4
1.2. Sources .....	5
1.3. Evolution .....	5
<b>2. Liste des caisses de pensions analysées .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Domaines analysés .....</b>	<b>7</b>
3.1. Généralités.....	8
3.1.1 Primauté .....	8
3.1.2 Système financier .....	9
3.1.3 Garantie publique .....	9
3.1.4 Bases actuarielles.....	10
3.1.5 Taux techniques .....	11
3.1.6 Réassurance.....	12
3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement .....	12
3.2. Effectifs des caisses et prestations.....	14
3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	14
3.2.2 Rapport actifs/rentiers.....	15
3.2.3 Rente de retraite (âge et années de cotisation).....	17
3.3. Eléments financiers.....	18
3.3.1 Total du bilan .....	18
3.3.2 Degré de couverture .....	20
3.3.3 Degré de couverture minimum statutaire .....	22
3.3.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire .....	23
3.3.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés .....	24
3.3.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	26
3.3.7 Performance .....	27
3.3.8 Répartition des placements .....	32
3.3.9 Indexation des rentes .....	35
<b>4. Annexes</b>	
4.1 Généralités	
4.2 Effectif des caisses	
4.3 Eléments financiers	
4.4 Répartition des placements	
4.5 Mesures structurelles et d'assainissement	
4.6 Fusion des caisses de prévoyance valaisannes CRPE et CPPEV	

## 1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse détaillée des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2008. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit en termes de système financier ou de garantie publique par exemple.

Qualifiée d'Annus horribilis, de tsunami financier ou d'autres termes semblables, l'année 2008 restera gravée dans les annales de la prévoyance professionnelle suisse. Les experts de la branche sont tous unanimes, jamais, depuis l'introduction de la LPP en 1985, les résultats des caisses de pensions suisses n'ont été aussi mauvais. La faute à la crise financière de l'automne 2008 qui elle-même est l'aggravation des turbulences économiques de 2007-2008. Cette dernière a débuté lors de l'été 2007 par la crise des subprimes (crash des prêts hypothécaires à risques au Etats-Unis). La crise a donc impacté les marchés boursiers en automne 2008 par une chute vertigineuse des cours qui, au final, a pesé lourd sur les valeurs des actifs des caisses de pensions helvétiques au 31 décembre 2008.

Concernant les institutions de prévoyance de corporations de droit public (ci-après IPDP), le projet établi en septembre 2008 par le Conseil fédéral prévoit une recapitalisation complète de ces institutions en 40 ans.

La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) s'est penché de manière approfondie sur la question le 17 juin 2009. Des solutions plus nuancées que celle décrite ci-dessus par le Conseil fédéral sont envisagées. Par exemple: un taux de couverture de 75% minimum couplée avec une couverture du découvert éventuel par le canton ou la commune. La CCSS-E s'est rencontré en août 2009, mais elle poursuivra l'examen de cet objet lors d'une prochaine séance prévue en octobre 2009. Ce dossier devrait être présenté devant les chambres fédérales lors de la session de décembre.

L'entrée en vigueur de ces modifications de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle est prévue initialement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010, mais cette date va très certainement être reportée d'une année.

L'évolution du cadre législatif aura sans doute des impacts sur les caisses publiques romandes gérées en grande majorité selon le système financier mixte.

## 1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-neuf caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Deux autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas et Prévis. Ces deux caisses sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

<b>Canton</b>	<b>Nombre de caisses observées</b>
Fribourg.....	3
Genève .....	5
Jura .....	1
Neuchâtel.....	3
Valais .....	4
Vaud.....	3
Berne .....	3
Tessin .....	1
Autres.....	2
<b>Total</b>	<b>25</b>

Les vingt-trois caisses publiques observées représentent à fin 2008 un total de 210'610 assurés actifs et 88'007 pensionnés pour une fortune totale de CHF 45.5 milliards. Les statistiques suisses 2007 indiquent un total de 98 caisses de pensions de droit public pour 565'439 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 178.3 milliards. Les caisses publiques observées représentent ainsi 36.3% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 31.7% de leur fortune. Les deux caisses privées comptent quant à elles, 27'654 assurés actifs et 5'742 pensionnés pour une fortune totale de CHF 3.4 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

## **1.2. Sources**

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pensions observées. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs et de la performance affichée.

Afin de pouvoir compléter l'analyse de ces caisses publiques romandes, des comparaisons sont effectuées selon les thèmes avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse 2007 réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swissscanto 2008 qui se base sur la situation en 2008 de 272 institutions de prévoyance dont 46 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. D'autres éléments sont tirés de différents communiqués et articles de presse.

## **1.3. Evolution**

La troisième édition de cette analyse des caisses de pensions publiques romandes a permis d'étoffer le chapitre sur les mesures structurelles et d'assainissement introduit en 2007 et de rajouter deux graphiques qui offrent une vue d'ensemble au sujet des degrés de couverture et des allocations d'actif.

Plusieurs éléments sont également présentés avec leur évolution depuis 2005, premier exercice disponible avec l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

## 2. Liste des caisses de pensions analysées

	<b>Abréviations</b>	<b>Nom Complet</b>
1	<b>CACEB</b>	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	<b>CAP</b>	Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève
3	<b>CEH</b>	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	<b>CIA</b>	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	<b>CP</b>	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
7	<b>CPB</b>	Caisse de pensions bernoise (canton)
8	<b>CPC</b>	Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-fonds
9	<b>CPCL</b>	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
10	<b>CPM</b>	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
11	<b>CPDS</b>	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
12	<b>CPEN</b>	Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
13	<b>CPEV</b>	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
14	<b>CPJU</b>	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
15	<b>CPPEF</b>	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
16	<b>CPPEV</b>	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
17	<b>CPVB</b>	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
18	<b>CPVF</b>	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
19	<b>CPVN</b>	Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel
20	<b>CPVS</b>	Caisse de pensions de la Ville de Sion
21	<b>CRPE</b>	Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais
22	<b>FPTPG</b>	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
23	<b>PVK</b>	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	<b>Comunitas</b>	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
25	<b>Previs</b>	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises

L'échantillon 2008 est identique à celui des deux éditions précédentes.

### **3. Domaines analysés**

#### **Généralités**

- Primauté
- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

#### **Effectifs des caisses et prestations**

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

#### **Eléments financiers**

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Indexation des rentes

#### **Répartition des placements**

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs



### 3.1. Généralités

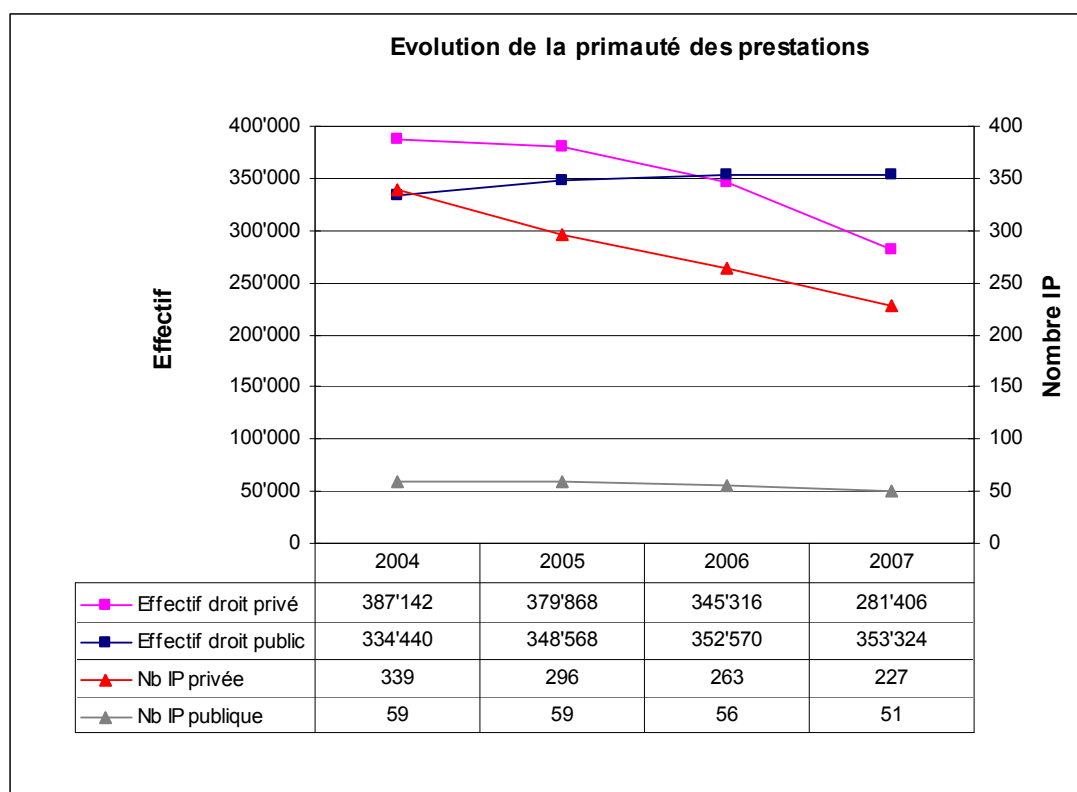
#### 3.1.1 Primauté

La quasi totalité des caisses de pensions observées en 2008 travaillent selon le principe de primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne ainsi que Previs offrent les deux principes, primauté des prestations et primauté des cotisations. Comunitas est quant à elle passée à la primauté des cotisations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au niveau suisse en 2007, 51 caisses de pensions publiques (52%) étaient en primauté des prestations pour un total de 353'324 assurés (62%). Le domaine privé présente des chiffres très différents avec seulement 9% des caisses de pensions en primauté des prestations pour 9% des assurés.

De 2004 à 2007, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 33% et les effectifs ont baissé de 27%.

La tendance au changement de primauté est présente tant chez les institutions de prévoyances privées que publiques (ci-après IP sur le graphique), comme en atteste le changement de la Caisse fédérale de pensions, Publica, effectué au 1<sup>er</sup> juillet 2008 (cf. point 3.1.7 : mesures structurelles et d'assainissement).



### **3.1.2 Système financier**

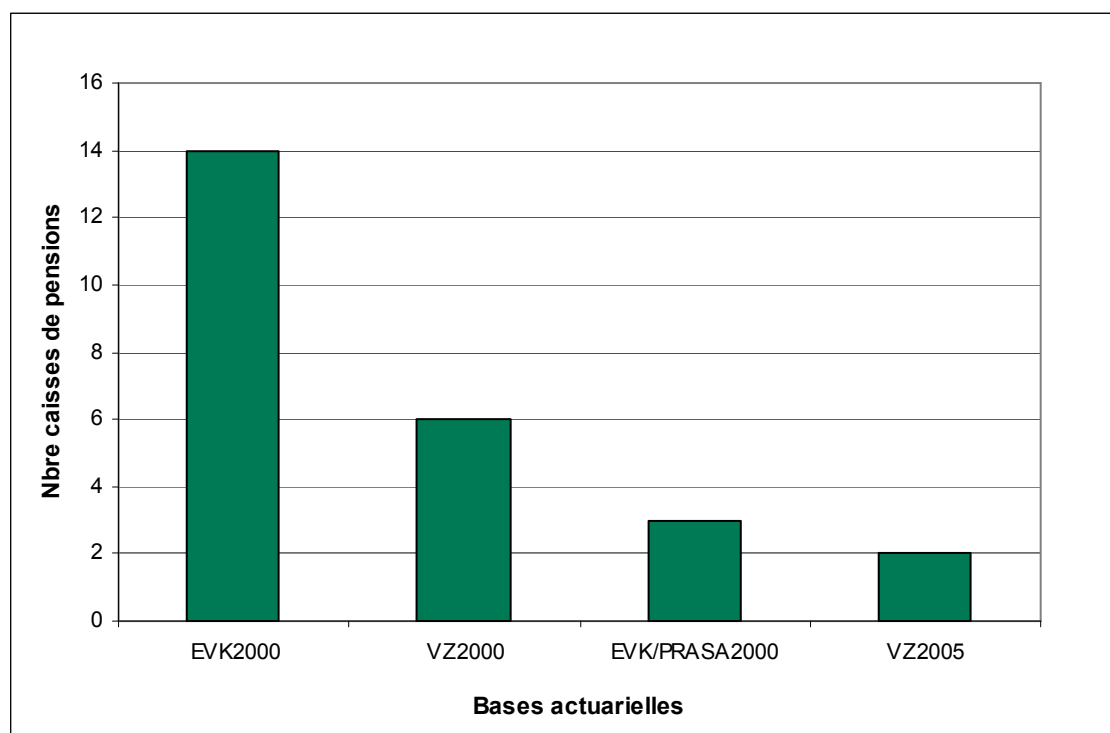
18 caisses de pensions utilisent le système financier mixte et 7 sont en capitalisation intégrale, dont cinq caisses publiques (CACEB : enseignants bernois, CPB : canton de Berne, PVK : ville de Berne, CP : Police et Prison GE et CPVB : ville de Bulle) et les deux caisses privées observées, Previs et Comunitas. Pour mémoire, la capitalisation intégrale indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en règle générale en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville ou du canton de Zurich.

### **3.1.3 Garantie publique**

Toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des deux caisses privées Previs et Comunitas. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100% puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB a atteint 73.47% à fin 2008, contre 88.6% l'année précédente.

Au niveau suisse, 76% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2007, ce qui représentait 81% des assurés actifs. La part des engagements correspondants n'est pas disponible.

### 3.1.4 Bases actuarielles



#### Bases actuarielles 2008

CPEV : EVK2000

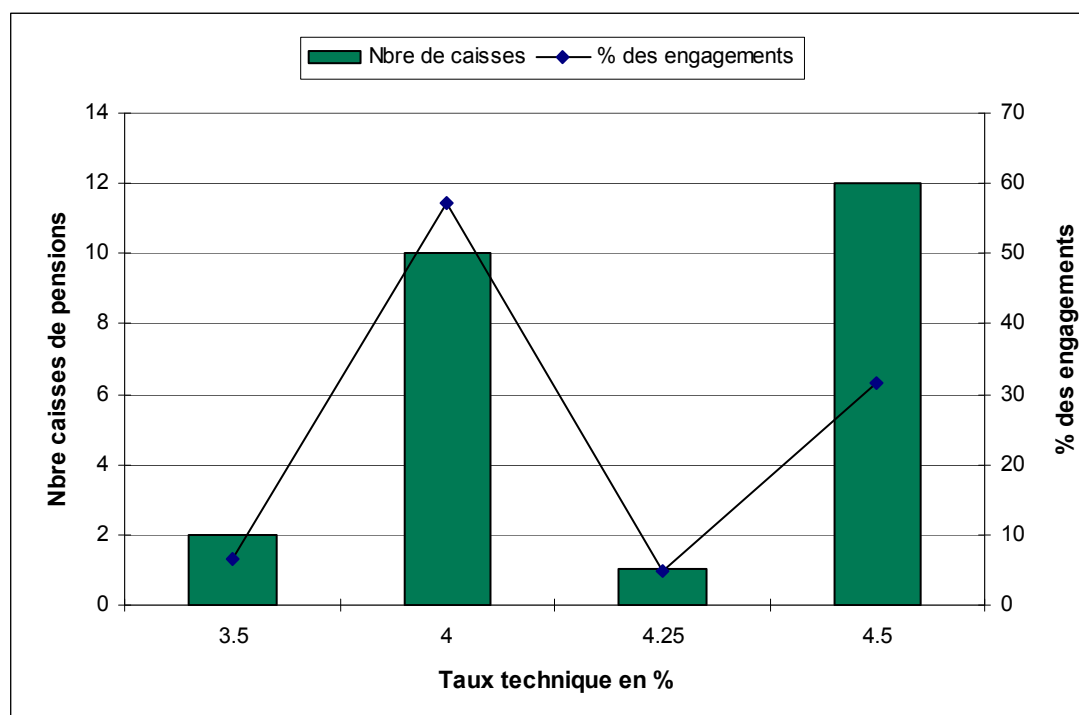
CIP : EVK2000

CPCL : EVK2000

Le canton du Jura et la Ville de Fribourg ont introduit en 2008 les bases VZ2005. La majorité des caisses de pensions observées travaillent avec les bases EVK2000 qui sont celles de la Caisse fédérale de pensions, actuellement Publica. Les bases VZ2000 et VZ2005 proviennent de la ville et du canton de Zurich et les bases EVK/Prasa2000 sont les bases EVK2000 corrigée par Hewitt, anciennement Prasa.

Les différences entre ces bases ne sont pas considérables à année de référence égale, contrairement aux bases utilisées par les assureurs privés. Ces derniers utilisent des tables de générations alors que les caisses de pensions des tables périodiques.

### 3.1.5 Taux techniques



#### Taux techniques 2008

Moyenne :	4.21%	CPEV :	4.00%
Minimum :	3.50% (CIP et Comunitas)	CIP :	3.50%
Maximum :	4.50% (12 caisses)	CPCL :	4.00%

En 2008, seul Comunitas a baissé son taux d'intérêt technique passant de 4 à 3.5%. Cependant, au vu de la péjoration des résultats financiers en 2008, plusieurs caisses étudient la possibilité de modifier leur taux technique à l'avenir, notamment le canton de Berne, le canton Jura et la ville de Bulle.

Swisscanto relève également dans son étude 2008 la tendance à la diminution des taux d'intérêts techniques durant les années écoulées, voici les chiffres pour 2008 :

#### Taux techniques en Suisse (enquête Swisscanto 2008)

	Primauté des prestations	Primauté des cotisations
Caisses publiques	4.11%	3.67%
Caisses privées	3.79%	3.54%
Total	3.93%	3.55%

### 3.1.6 Réassurance

Seulement trois caisses de pensions sont réassurées (en stop-loss, soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

### 3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement

L'évolution globale de la société suisse, que ce soit au niveau démographique, social et économique, a poussé plusieurs caisses de pensions publiques à prendre ou prévoir des mesures structurelles et d'assainissement. Ce mouvement a été fortement accéléré suite aux turbulences financières vécues 2008 qui ont provoqué une baisse généralisée des degrés de couvertures (cf. chap. 3.3.2). Certaines caisses n'ont maintenant plus le choix, elles doivent assainir leurs comptes. L'annexe 4.5 A et 4.5 B démontrent que les caisses de pensions observées appliquent déjà ou envisagent à l'avenir de recourir à des mesures d'assainissement. Ces dernières sont très fréquemment associées à une plus grande autonomie financière des caisses et à une suppression de la garantie publique.

En terme de stratégie, la pratique des caisses de pensions suisses allemandes diffère de celle des romandes, avec une volonté plus marquée de recapitaliser entièrement leurs caisses afin d'atteindre un degré de couverture cible de 100%. Mais il faut toutefois relever quelques expériences malheureuses, comme par exemple l'APK (canton d'Aarau) avec une recapitalisation intégrale de CHF 1.5 milliards en janvier 2008 et un degré de couverture de 93% à fin 2008 ou la PKBS (canton de Bâle-Ville) avec une recapitalisation intégrale de CHF 1.38 milliards en début 2008 et un degré de couverture qui atteint 86% à fin 2008.

Le même phénomène s'est produit dans le canton du Valais avec une injection de CHF 605 millions afin de recapitaliser partiellement la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais (CRPE), comme indiqué dans l'édition 2008 de la présente analyse comparative (cf. annexe 4.6). Suite aux performances négatives de 2008, l'impact de cet effort de recapitalisation a été fortement diminué comme le montre le tableau ci-dessous.

Recapitalisation en 2007	en mios de CHF	Evolution du degré de couverture		
		2006	2007	2008
CPPEV – Etat du Valais	264	61.6%	75.4%	59.4%
CRPE – Enseignants valaisans	341	43.8%	72.0%	58.3%
	605			

A Lausanne, le Conseil communal a accepté en juin 2009 le projet de recapitaliser au 30 septembre 2009 la Caisse de pensions du personnel de la Ville (CPCL) à hauteur de CHF 350 millions (calculés sur la base du montant nécessaire à fin 2006). Ce montant est réparti entre les divers employeurs affiliés, la Ville de Lausanne se substituant à certains

d'entre eux. Cette dernière prévoit son financement via des apports sous la forme de biens immobiliers provenant premièrement, de son patrimoine propre et, deuxièmement, de la dissolution d'une coopérative immobilière qui permet d'obtenir une garantie de rendement à long terme. De plus, la capitale vaudoise prévoit un apport en argent à concurrence de 150 millions au maximum pour le solde de sa contribution, ce dernier montant faisant immédiatement l'objet d'un prêt à taux fixe à long terme de la CPCL à la Ville de Lausanne. La recapitalisation est assortie du maintien des cotisations d'assainissement en cours depuis 2005 et du passage au calcul des prestations sur la base du salaire moyen des trois dernières années de service. Enfin, la CPCL a reçu cette année un mandat parlementaire afin d'analyser de nouvelles mesures d'ici 2012.

Ci-dessous un catalogue non exhaustif de mesures prises par les caisses de pensions en situation financière critique:

- Recapitalisation partielle ou intégrale
- Suppression de la garantie publique
- Passage à la primauté des cotisations
- Augmentation de la durée de cotisation
- Augmentation des taux de cotisation
- Redressement du degré cible de couverture
- Limitation ou suppression temporaire du renchérissement des rentes
- Baisse du taux d'intérêt technique
- Diminution des prestations
- Fusion avec d'autres caisses

En Suisse romande, le phénomène de concentration de caisses de pensions se confirme via différentes démarches entamées depuis un moment déjà :

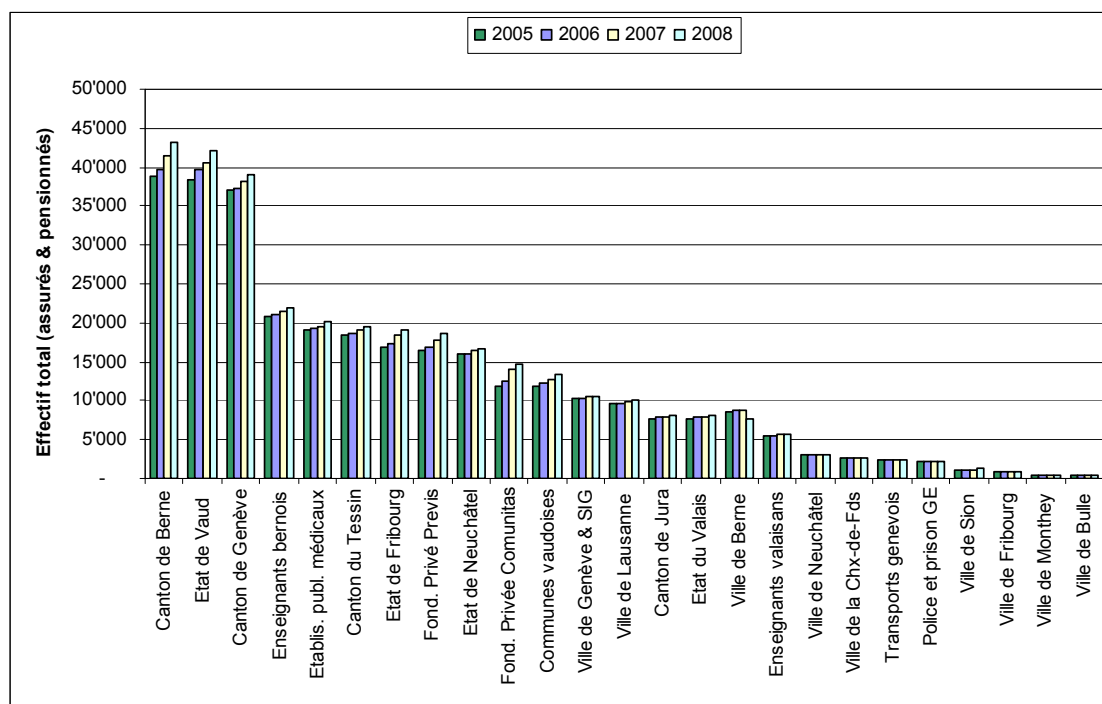
**À Neuchâtel** : les caisses du canton et de la ville de Neuchâtel (CPEN et CPVN) avec celle de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) deviendront *prévoyance.ne* dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. (cf. annexe 4.6 de l'analyse comparative des résultats 2007)

**En Valais** : la caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) s'uniront en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de créer la *Prévoyance du Valais* (CPVAL). L'annexe 4.6 décrit plus en détails les tenants et aboutissants de cette fusion.

**A Genève** : les discussions sont en cours pour réunir à une date à définir la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), la Caisse de prévoyance du canton (CIA) et la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP).

## 3.2. Effectifs des caisses et prestations

### 3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés



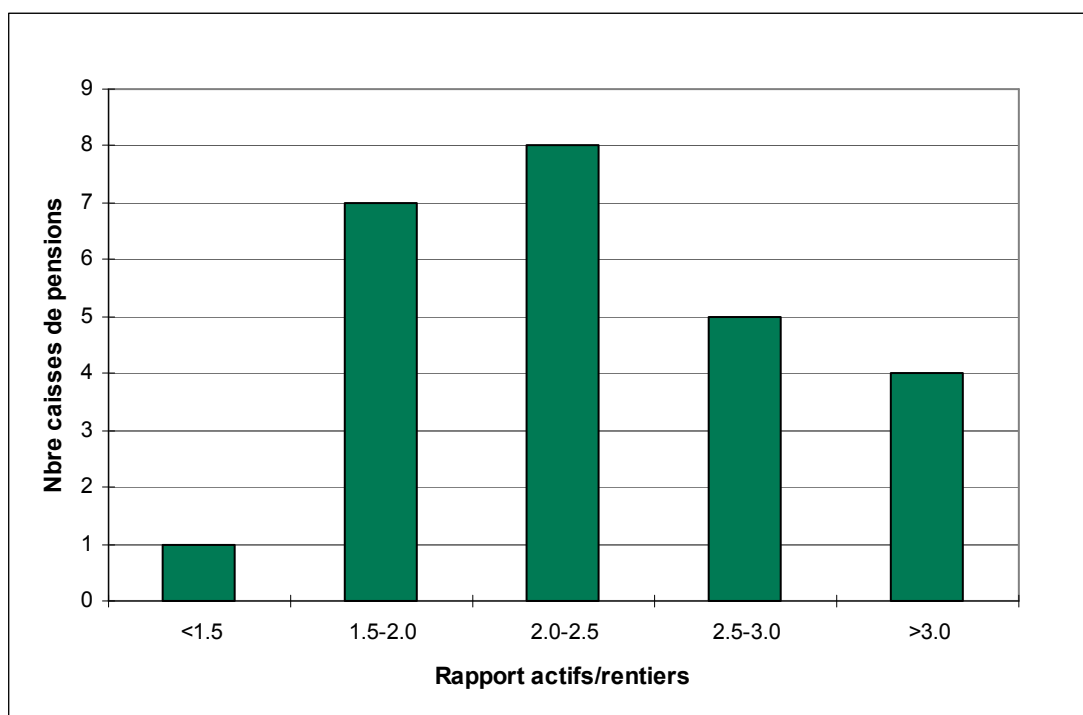
#### Effectifs des caisses 2008

Total :	332'013	CPEV :	42'147
Moyenne :	13'281	CIP :	13'384
Minimum :	419 (ville de Bulle)	CPCL :	10'042
Maximum :	43'310 (canton de Berne)		

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent à elles seules 38% des effectifs. Il s'agit de la Caisse du canton de Berne (CPB – 43'310 assurés et pensionnés), de la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV – 42'147 assurés et pensionnés) et la Caisse cantonale de Genève (CIA – 39'070 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la Ville de Bulle et celle de Monthey ont environ 400 assurés et pensionnés chacune.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 3.1% à fin 2008 (pensionnés : + 4.3%, actifs : +2.6%). Seules la caisse de la Ville de Monthey (CPM) et celle de la ville de Berne (PVK) ont vu leur effectif se réduire durant la même période. De son côté, le canton de Berne (CPB) enregistre en 2008 la plus forte progression des effectifs de l'échantillon observé : + 2'003 membres actifs (soit + 6.1%). Ceci s'explique par les nouvelles affiliations d'organisations externes bernoises ayant un lien avec le domaine public.

### 3.2.2 Rapport actifs/rentiers



#### Rapport actifs/rentiers 2008

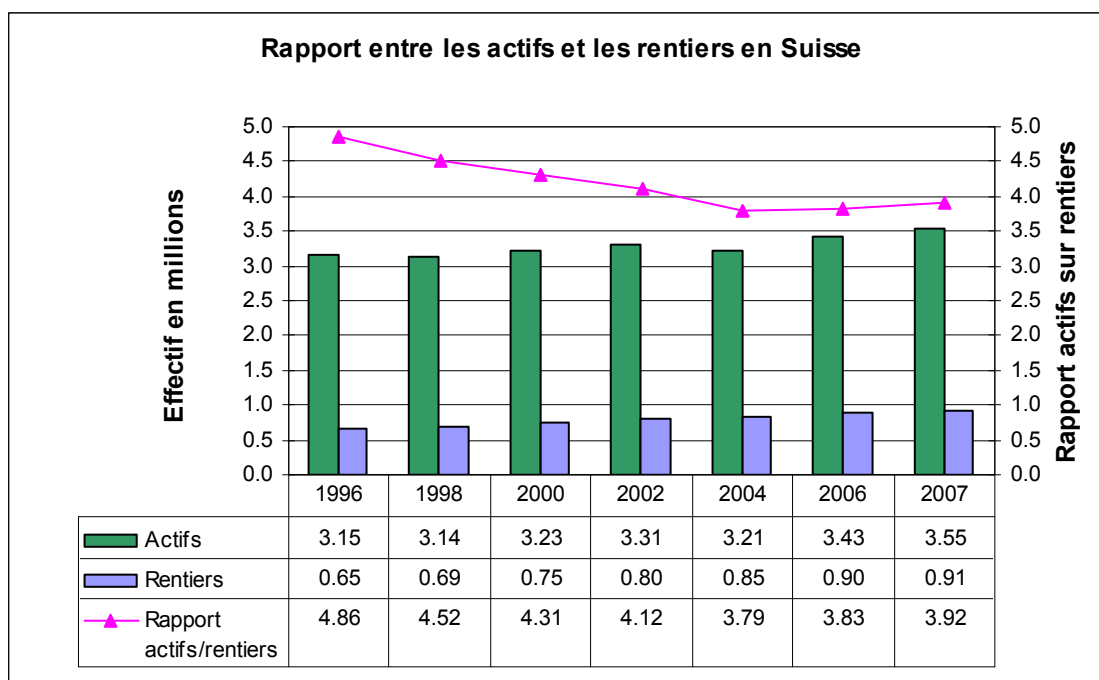
Moyenne :	2.51	CPEV :	2.23
Minimum :	1.39 (Police et prison GE)	CIP :	2.09
Maximum :	6.06 (Comunitas)	CPCL :	1.50

L'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale continue à se dégrader avec une diminution du rapport actifs/rentiers en moyenne de 2.54 à fin 2007 contre 2.51 à fin 2008.

Le rapport de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et à mettre en relation avec l'âge très bas (52 ans) pour l'obtention d'une rente de retraite complète.

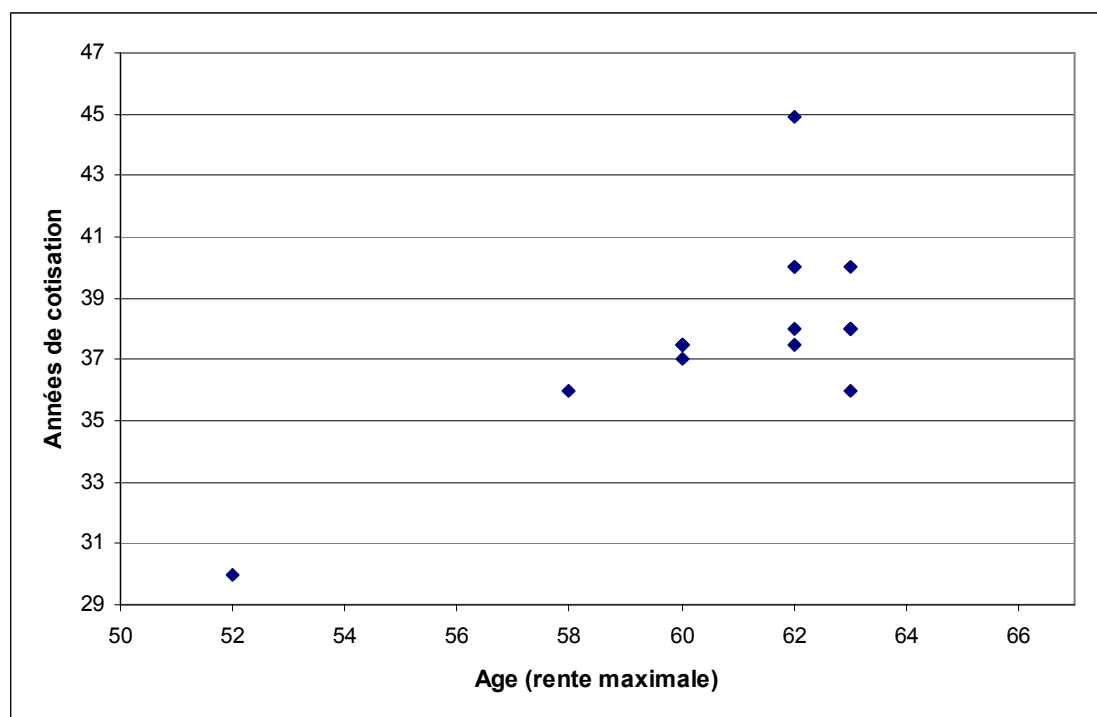
Au niveau suisse, les statistiques 2007 de l'OFS indique un total d'assurés actifs de 3.553 mios pour 0.90 mios de bénéficiaires de rentes, soit un rapport 3.92. Après un recul de ce ratio de 1996 à 2004, une inversion de tendance est constatée pour les années 2006 et 2007 grâce à une augmentation du nombre d'actifs plus rapide que celui des rentiers. Ceci dit, le rapport actifs/rentiers a malgré tout chuté de manière importante passant de 4.86 en 1996 à 3.92 en 2007 (-19%).





Au vu de la démographie helvétique, ce rapport va très certainement continuer à se dégrader à long terme avec une légère progression des assurés (+13% de 1996 à 2007) et un accroissement plus conséquent du nombre de pensionnés (+40% de 1996 à 2007).

### 3.2.3 Rente de retraite (âge et années de cotisation)



#### Âge (rente maximale) 2008

Moyenne :	62	CPEV :	58-60
Minimum :	52 (Police et prison GE)	CIP :	58
Maximum :	65 (Comunitas, ville de Berne)	CPCL :	55-65

#### Années de cotisation 2008

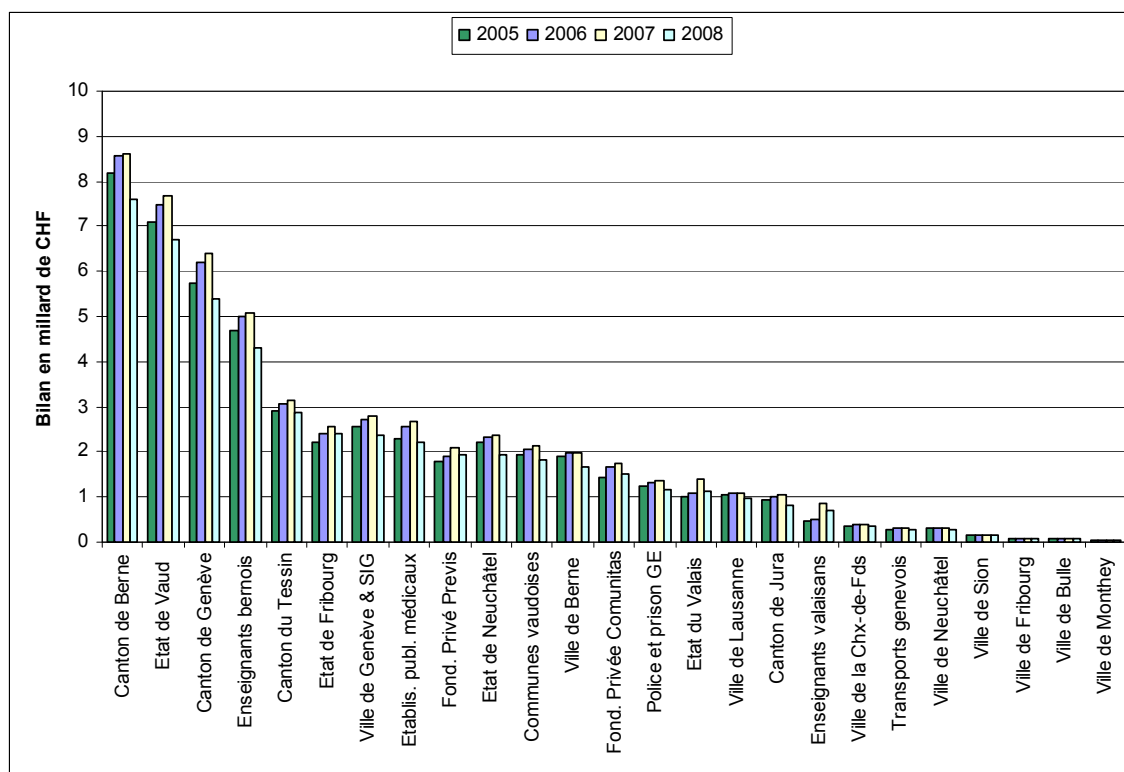
Moyenne :	38	CPEV :	37.5
Minimum :	30 (Police et prison GE)	CIP :	36
Maximum :	44.9 (Ville de Neuchâtel)	CPCL :	-

Pour 5 caisses, il est possible d'obtenir une rente maximale à l'âge de 60 ans alors que les années de cotisations peuvent varier entre 37 et 38 années.

Il n'y a pas eu en 2008 de modifications de plans de prévoyance dans les caisses de pensions publiques analysées.

### 3.3. Eléments financiers

#### 3.3.1 Total du bilan



#### Total du bilan 2008 (en mios CHF)

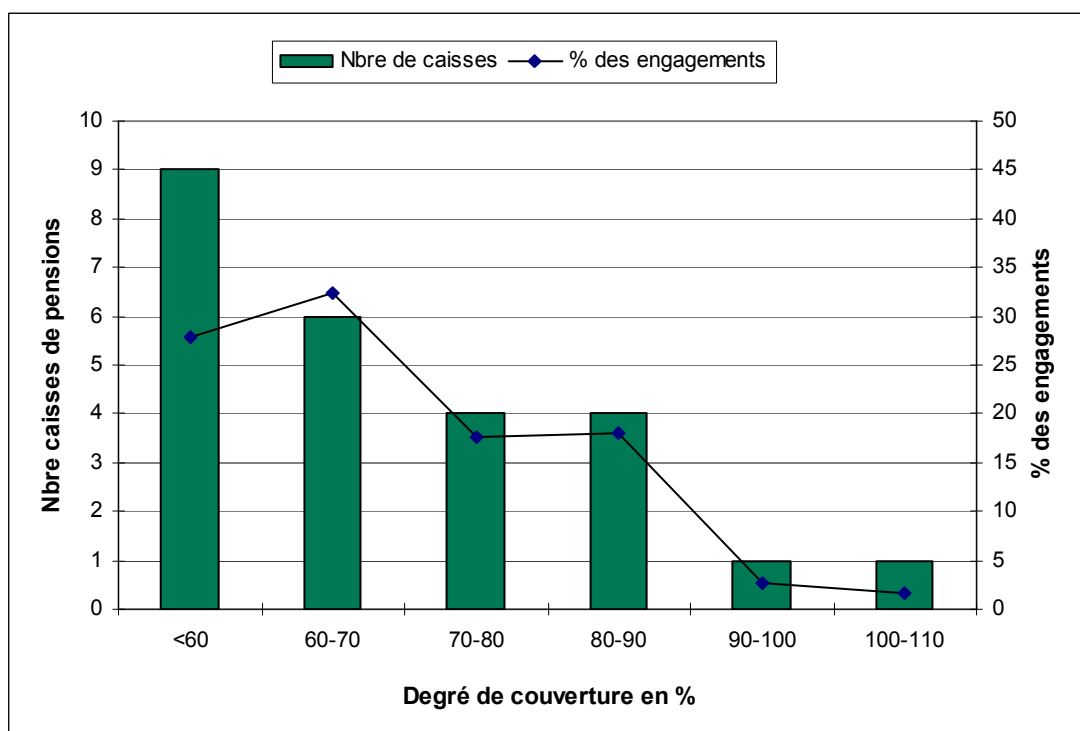
Total :	48'947	CPEV :	6'715
Moyenne :	1'949	CIP :	1'855
Minimum :	33 (Ville de Monthey)	CPCL :	974
Maximum :	7'607 (Canton de Berne)		

La fortune cumulée des caisses s'est réduite de 13.41% en 2008 (+ 3.50% en 2007). Ce recul reflète les performances négatives des caisses en 2008. Ces dernières ont toutes subi une baisse de la valeur de leur bilan.

Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 4 milliards totalisent 44.1% des assurés et 49.3% du total de la fortune de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Berne (CPB), Vaud (CPEV) et Genève (CIA) ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 78'398.- pour la caisse de Monthey (CPM) à CHF 514'870.- pour la caisse Police et prison GE. La moyenne s'établit à CHF 149'162.-. Au niveau suisse, cette moyenne se monte à CHF 170'765.-, caisses de pensions privées et publiques confondues (chiffres 2007).

### 3.3.2 Degré de couverture



#### Degré de couverture 2008

Moyenne :	68.67%	CPEV :	62.53%
Minimum :	38.80% (CPCL)	CIP :	67.92%
Maximum :	101.20% (Police et prison GE)	CPCL :	38.80%

Comme mentionné plus haut, les degrés de couverture en forte baisse de l'année 2008 reflètent les performances négatives des caisses dues à la plongée des marchés financiers qui ont impactées l'ensemble des institutions de prévoyance en Suisse en 2008.

Dans l'échantillon analysé, toutes les institutions de prévoyance observées ont vu leur degré de couverture baisser par rapport à l'année 2007, cette baisse est en moyenne de - 14.7%. L'amplitude de ce recul varie selon les caisses de - 6.00% à - 26.92% (Comunitas passe d'un degré de couverture de 109.85% au 31.12.2007 à 82.93% au 31.12.2008).

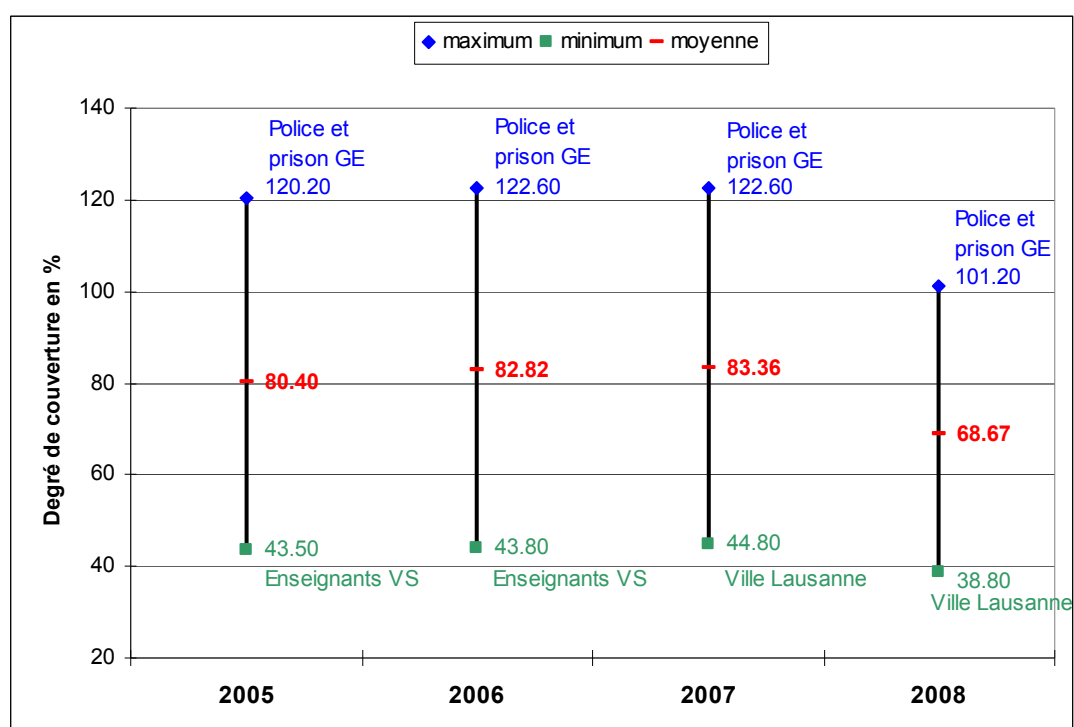
## Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2006	2007	2008
> 100 %	5	5	1
90% - 99%	4	3	1
80% - 89%	5	5	4
70% - 79%	6	8	4
60% - 69%	2	2	6
50% - 59%	1	1	7
< 50%	2	1	2
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

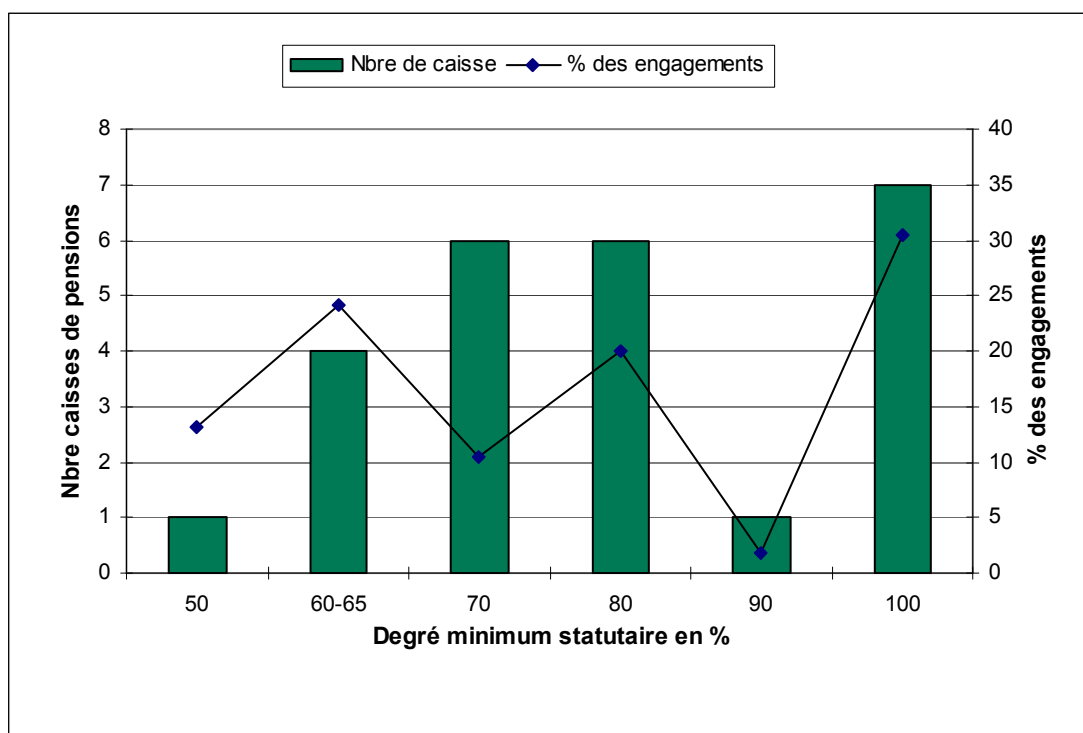
Seule la Caisse Police et Prison GE (CP) possède en 2008 un degré de couverture supérieur de 100%, alors que 5 caisses étaient dans cette situation en 2006 et 2007.

En 2008, dix-neuf caisses de pensions regroupant 77.7% des engagements et 73.8% des assurés présentent un degré de couverture inférieur à 80%. A cette même période, quinze caisses, représentant 60.1% des engagements, accusent un degré de couverture inférieure à 70%.

Entre 2005 à 2008, l'écart du degré de couverture entre les caisses observées diminue sensiblement et la moyenne chute en 2008. Ceci s'explique par les performances négatives déjà évoquées (voir chapitre 3.3.7) de l'ensemble des caisses de pensions.



### 3.3.3 Degré de couverture minimum statutaire



#### Degré de couverture minimum statutaire 2008

Moyenne :	79%	CPEV :	65% *
Minimum :	50% (Canton de Genève)	CIP :	70%
Maximum :	100% (7 caisses)	CPCL :	60%

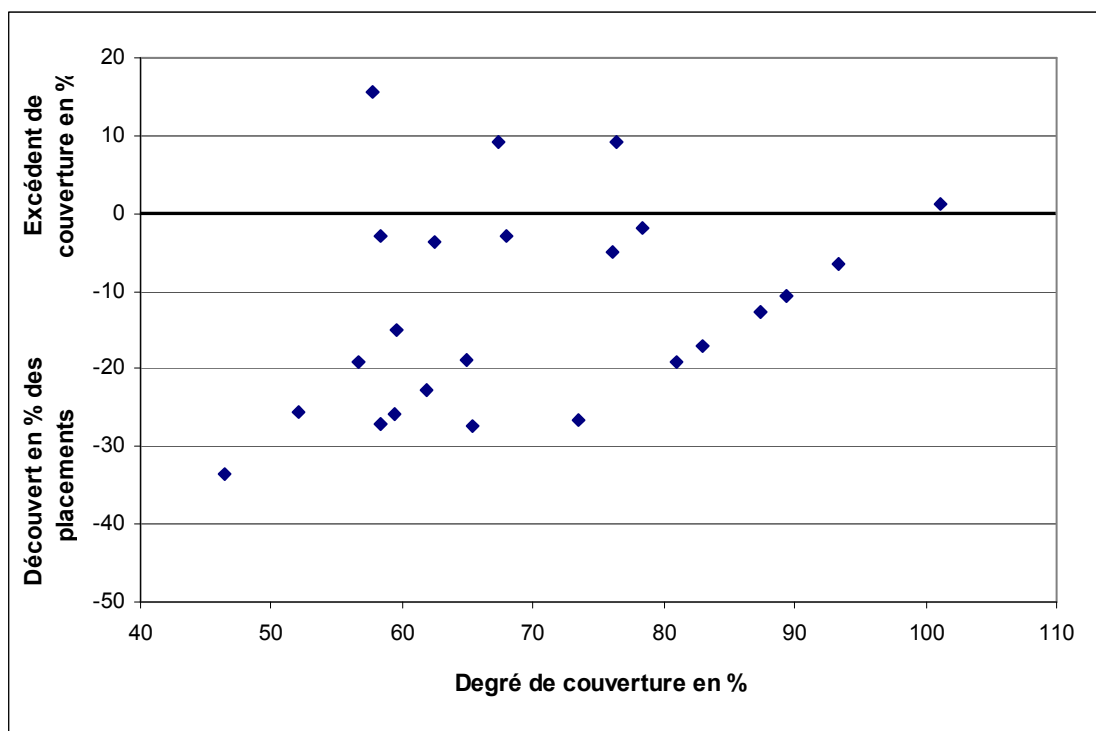
\* Le degré de couverture minimum de la CPEV est celui valable pour l'année 2008. Ce taux minimum croît de 1% par année pour atteindre 75% en 2018.

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour cinq caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et la caisse de Bulle. Les deux caisses de pensions de droit privé sont quant à elles contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.

Aucune caisse n'a augmenté son degré de couverture statutaire depuis 2006, à l'exception de celui de la CPEV qui passe à 65 %, conformément à sa Loi.

### 3.3.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statuaire

En 2008, seulement quatre caisses de pension (contre quinze en 2007) sont en-dessus de leur objectif de couverture et vingt et une (contre dix en 2007) sont en-dessous. Parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, une seule sur sept a atteint son objectif à fin 2008, contre 6 en 2007.



L'utilisation en 2008 des réserves de fluctuations de valeur (RFV) n'a pas suffi à maintenir des degrés de couverture supérieurs aux minimums statutaires. Les niveaux de RFV de certaines caisses n'étaient donc pas suffisants à absorber le choc financier 2008. Partant de cette expérience, il sera intéressant de voir si à l'avenir, les institutions de prévoyance vont adapter à la hausse leur objectif de RFV.

L'annexe 4.3 B démontre la difficulté pour la majorité des caisses de pensions publiques romandes d'atteindre leur degré de couverture statuaire en 2008.

Dans son communiqué du 6 février 2009, l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) indique que, selon son estimation, 85% des institutions de prévoyance de droit public sont en situation de découvert et que leur taux de couverture moyen de s'élève à 84.8%.



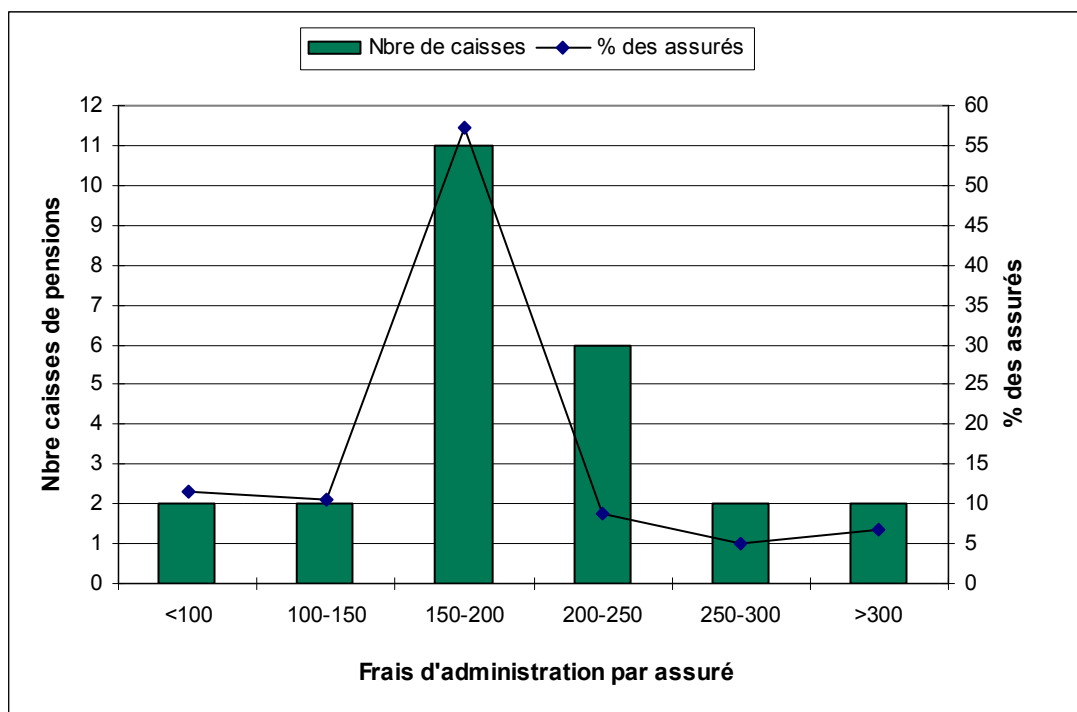
### 3.3.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par l'Etat :

- Frais du personnel direct (ex : gestionnaires)
- Frais du personnel indirect (ex : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2008 montrent ces différences de frais importantes existant entre les différentes caisses de pensions observées.



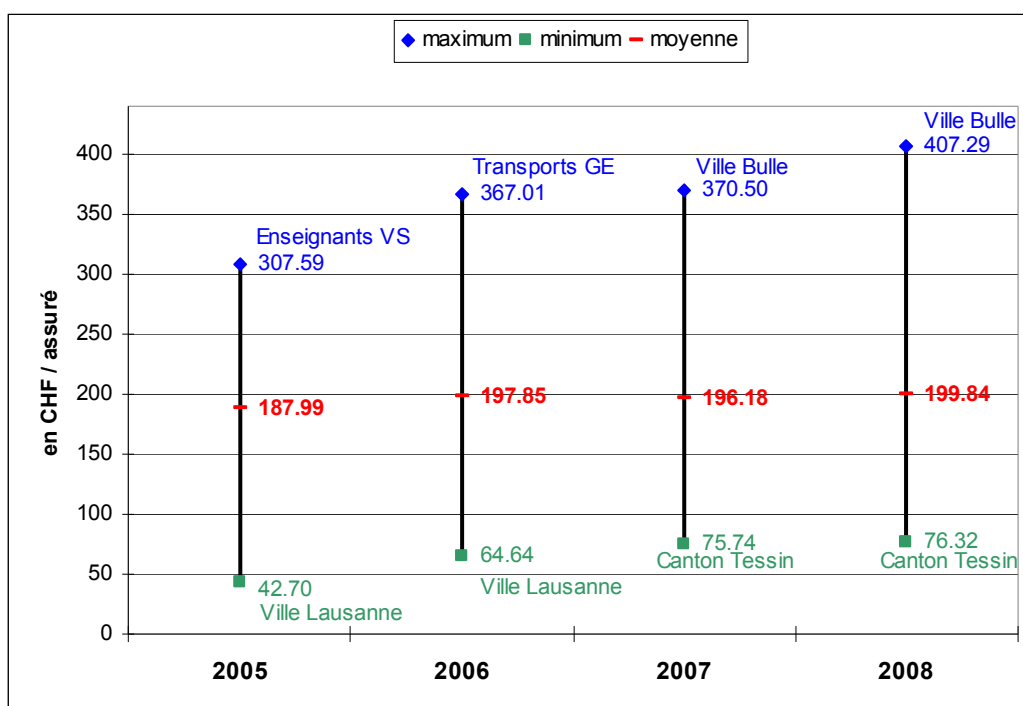
### Frais d'administration par assuré 2008 (en CHF)

Moyenne :	200.-	CPEV :	179.-
Minimum :	76.- (Canton du Tessin)	CIP :	198.-
Maximum :	407.- (Ville de Bulle)	CPCL :	156.-

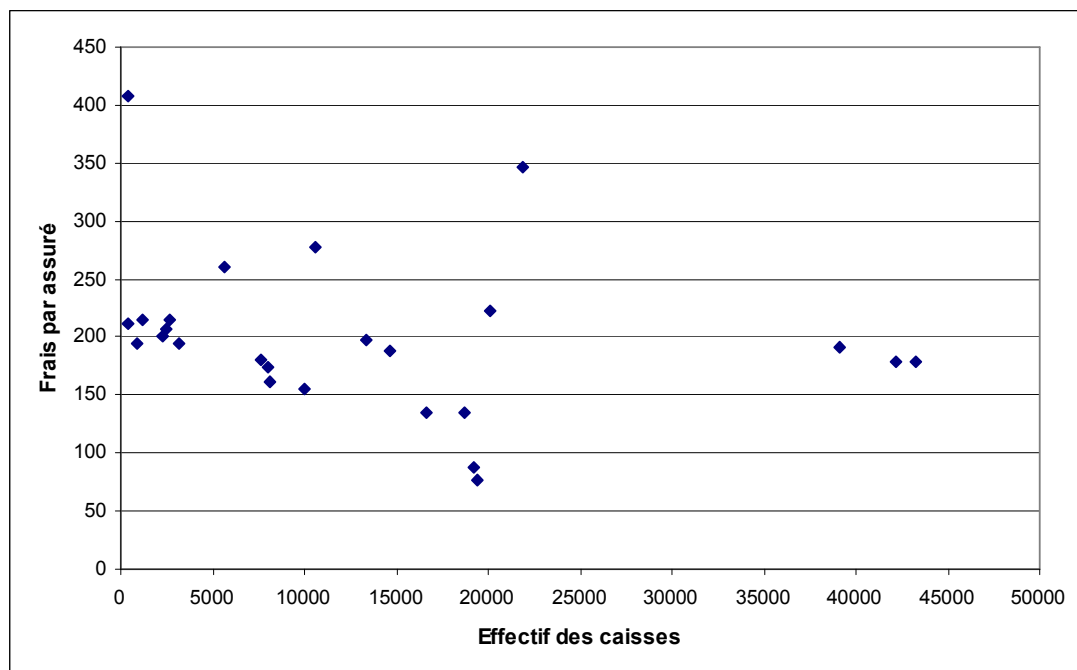
Les frais moyens par assuré ont augmenté en moyenne de 1.48% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 196.- à CHF 200.- par assurés. Cinq caisses (contre onze en 2007) affichent une diminution de leur frais d'administration.

Au niveau suisse, l'OFS indique pour 2007 des frais moyens de CHF 176.- par assuré. Là également, ce chiffre est à prendre avec les réserves qui s'imposent, puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

### Evolution des frais administratifs par assuré



### 3.3.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Hors en réalité, certaines caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

Il est par contre intéressant de constater que les trois plus grandes caisses publiques, la Caisse du canton de Berne (CPB), la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse cantonale de Genève (CIA) présentent des frais par assurés proches voire identiques, soit respectivement CHF 179.- pour les deux premières CHF 191.- pour la CIA. Ces trois caisses fonctionnent sur des modes de gestion proches, à savoir gestion déléguée à un organisme externe pour la CPEV et gestion interne effectuée par une structure indépendante de l'Etat pour la CPB et la CIA. Ce constat était le même pour les exercices 2006 et 2007.

Enfin, il y a une concentration de frais par assuré proches de 200.- pour les caisses publiques possédant un effectif entre 400 et 5000 personnes (Ville Chaux-de-Fonds, Police et Prison GE, Ville Fribourg, Ville Neuchâtel, Ville Sion et Transports GE).

### 3.3.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées doivent être considérés avec prudence. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues.

Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

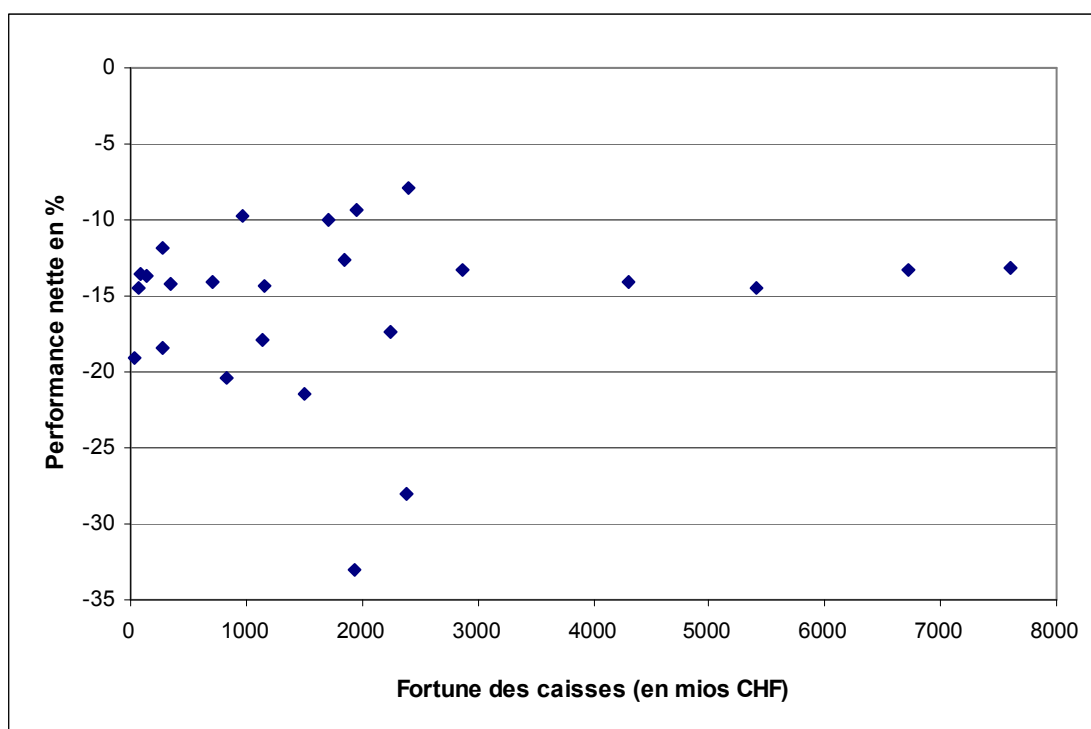
Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats passablement différents et ainsi des performances différentes pour cette classe d'actif.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Des méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer les valorisations des postes concernés.

- **Frais des placements**

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions. A l'extrême, ces frais peuvent être nuls lorsque l'employeur les prend intégralement à sa charge.



Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.

#### Performance nette 2008

Moyenne :	-15.60%	CPEV :	-13.34%
Minimum :	-33.00% (Etat Neuchâtel)	CIP :	-12.64%
Maximum :	-7.86% (Etat Fribourg)	CPCL :	-9.73%

L'étude de Swisscanto mentionne une performance nette moyenne de -12.79% pour l'exercice 2008. Les chiffres se situent dans une fourchette de - 30.60% à + 5.7%.

De son côté, l'ASIP annonce, dans son communiqué du 3 mars 2009, une performance médiane de -15% pour 2008 et décline dans le tableau ci-après.

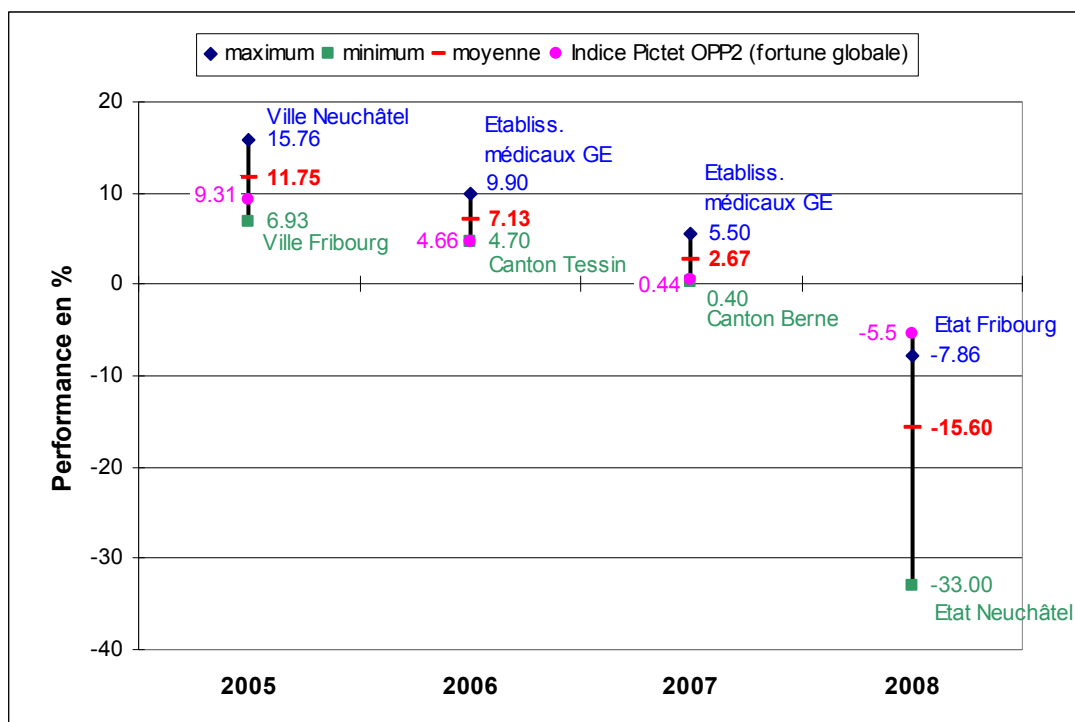
Classe d'actifs	Minimum	Médiane	Maximum
Actions suisses	-39.1%	-33.8%	-29.8%
Actions étrangères	-50.1%	-45.1%	-37.9%
Obligations suisses	-0.7%	5.3%	7.8%
Obligations étrangères	-16.3%	-3.1%	3.9%
Totalité portefeuilles	-27.1%	-15.0%	-8.6%

Sources : ASIP – février 2009

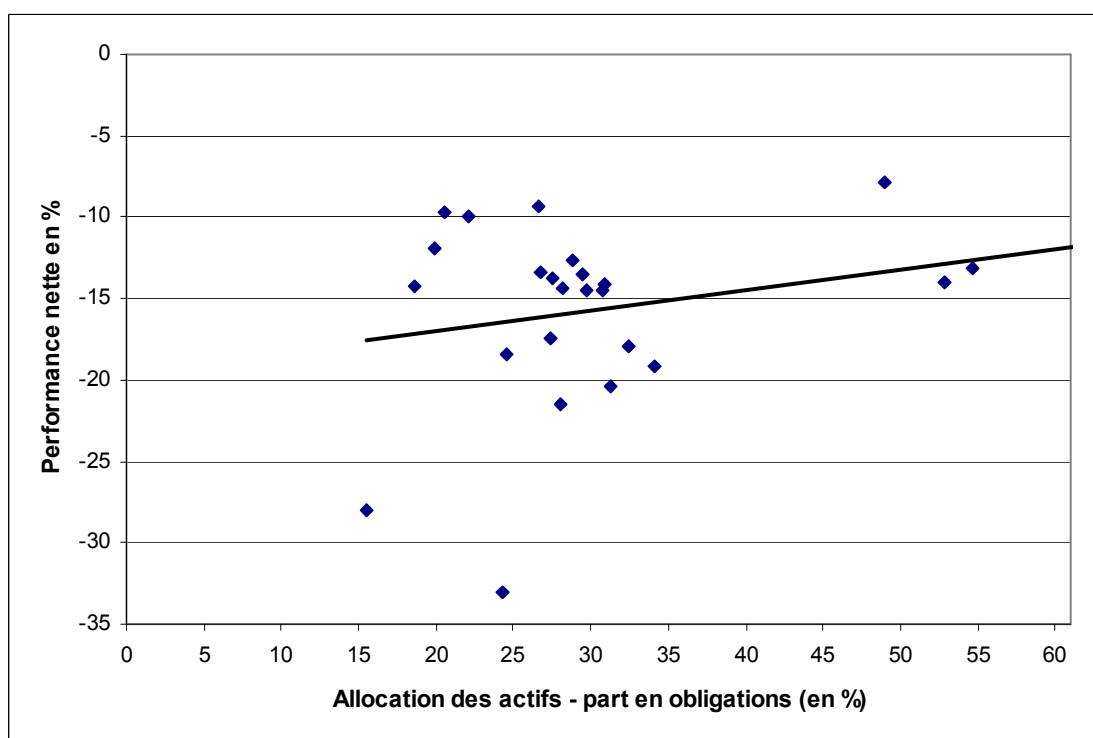
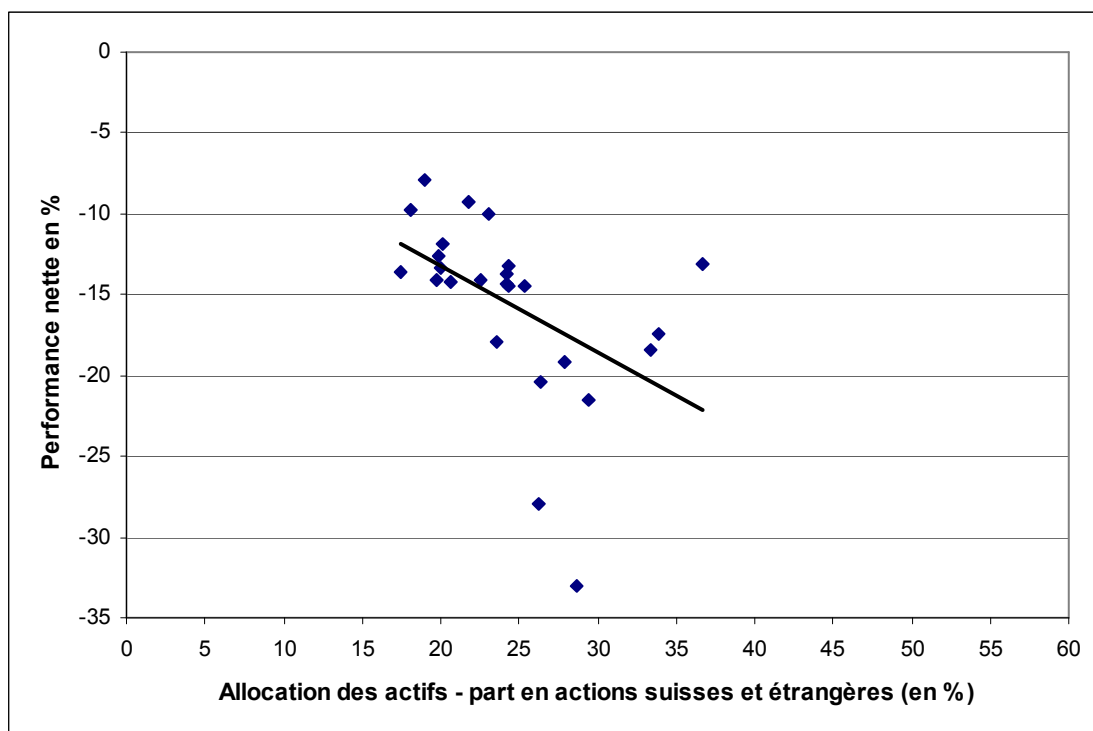
## L'évolution de la performance nette

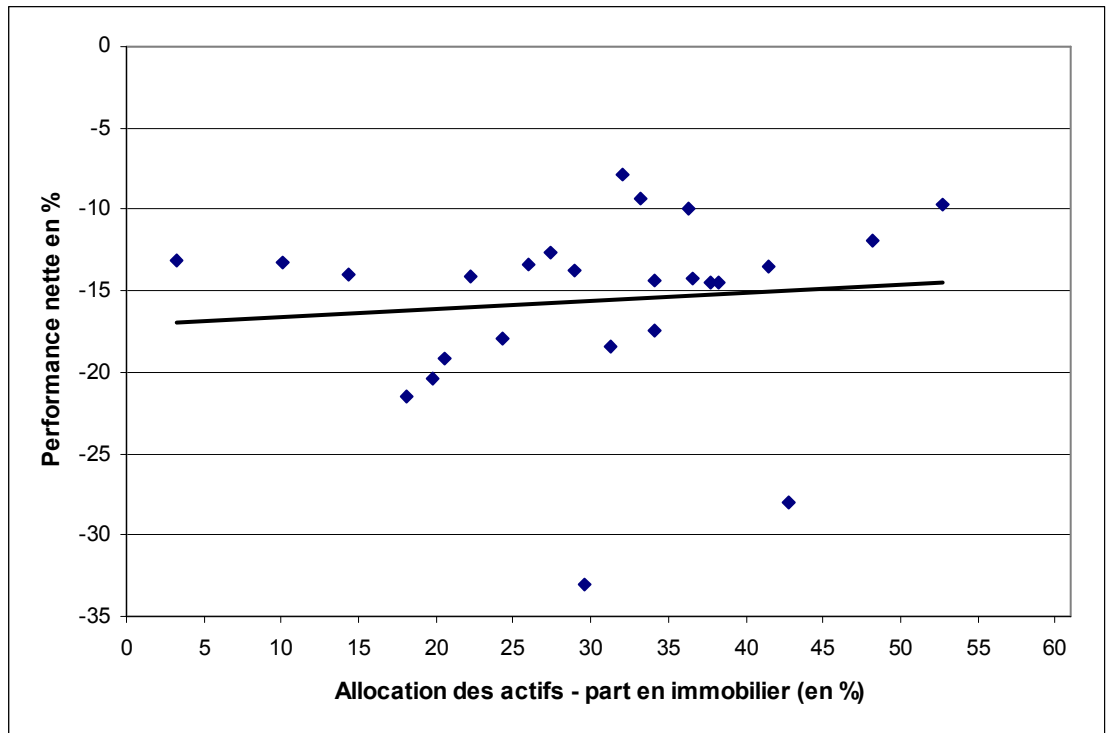
Le graphique ci-dessous illustre la chute vertigineuse des performances moyennes liées à la baisse des marchés financiers en 2008. Alors que l'écart avait diminué entre les valeurs maximales et minimales de 2005 à 2007, c'est l'effet inverse qui s'est produit en 2008 avec une amplitude significative.

Les performances de toutes les caisses publiques observées se situent au dessous de l'indice Pictet OPP2 (fortune globale).



Les graphiques ci-après mettent en rapport la part d'actions, d'obligations et d'immobilier avec la performance nette affichée avec des échelles identiques.

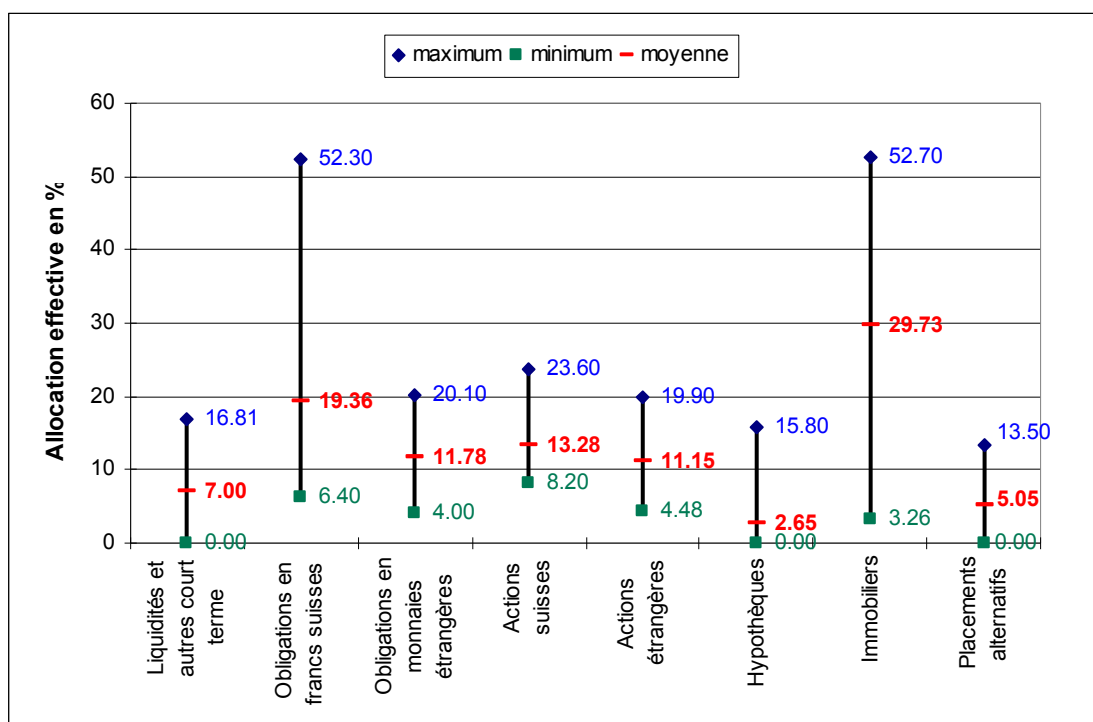






### 3.3.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprends les placements privés (private equity). Certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.



Le graphique ci-dessus présente pour l'année 2008 l'allocation réelle moyenne en rouge (total de 100%) ainsi que les allocations réelles minimales et maximales par classe d'actif.

	Liquidité et autres court terme	Obligations en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
<b>CPEV</b>	8.00%	10.31%	16.47%	10.85%	9.12%	10.96%	26.03%	8.26%
<b>CIP</b>	7.35%	12.06%	16.80%	10.79%	9.13%	7.83%	27.39%	8.65%
<b>CPCL</b>	3.90%	10.80%	9.80%	11.50%	6.60%	0.20%	52.70%	4.50%

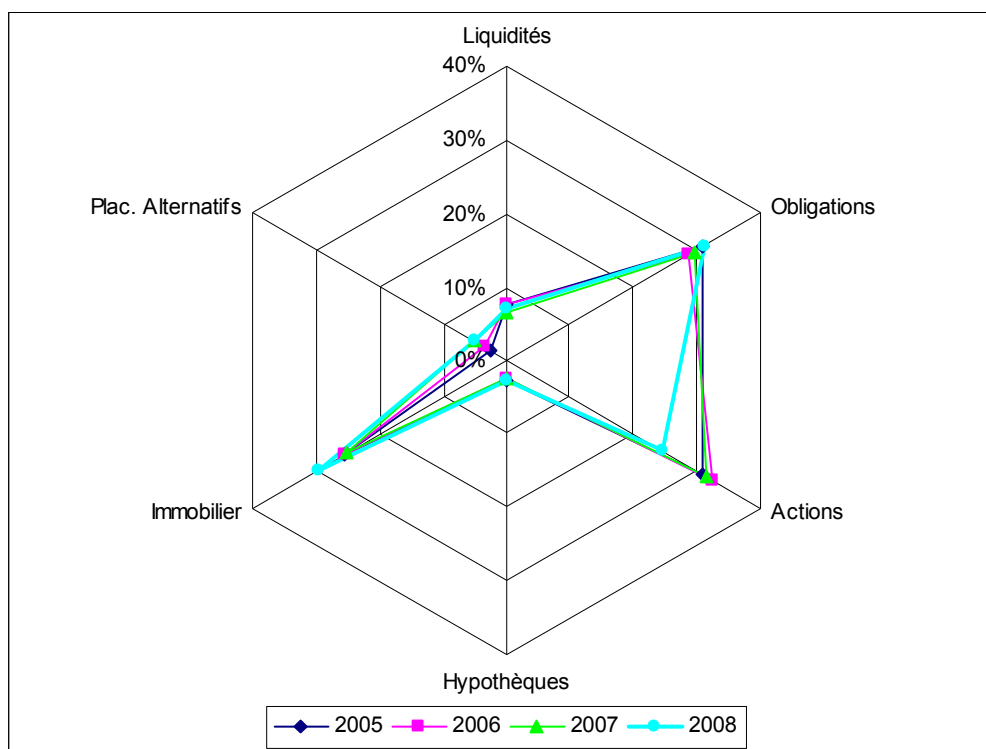
En cumulant les obligations en CHF et en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations augmente de 2% et celle des actions recule de 5% en 2008. Ces résultats soulignent la correction financière des valeurs boursières en 2008.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2008	2007	08 vs 07	2008	2007	08 vs 07
Moyenne	31.1%	29.3%	1.8%	24.4%	31.6%	-7.2%
Minimum	15.5%	13.5%	2.0%	17.5%	22.7%	-5.2%
Maximum	64.3%	60.4%	3.9%	36.7%	42.6%	-6.1%

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

	Obligations	Actions
CPEV	26.78%	19.97%
CIP	28.86%	19.92%
CPCL	20.60%	18.10%

### Evolution des allocations des actifs (moyenne)

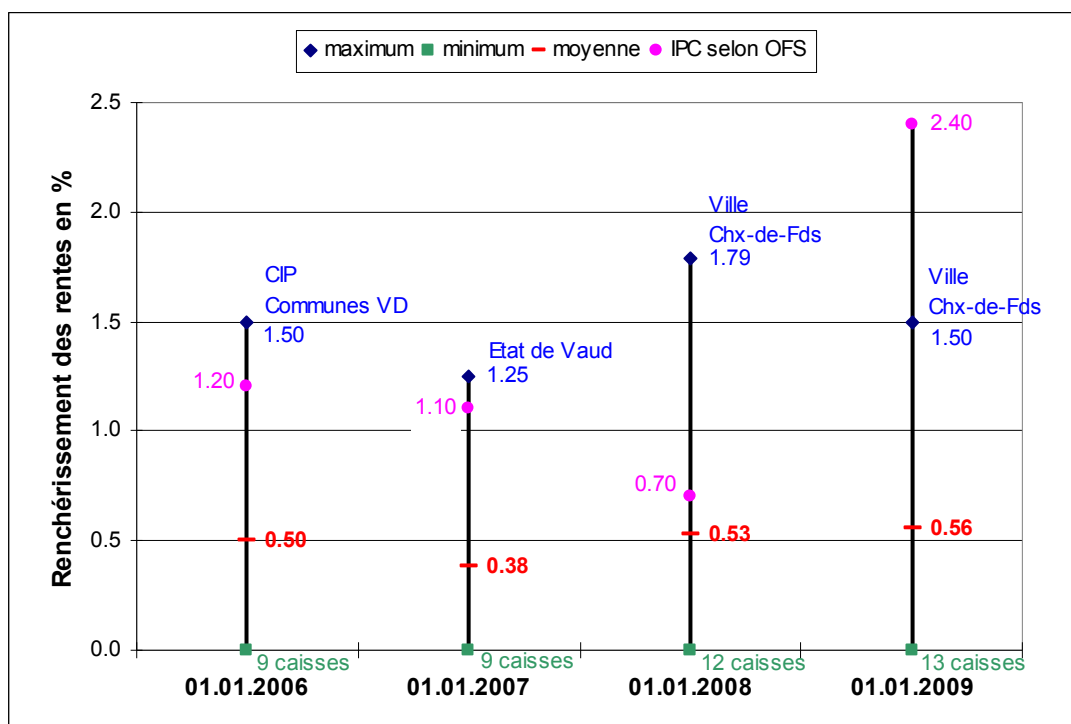


<b>Allocations moyennes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Liquidités	7.6%	7.5%	6.6%	7.0%
Obligations	30.7%	28.5%	29.3%	31.1%
Actions	30.8%	32.5%	31.6%	24.4%
Hypothèques	2.8%	2.4%	2.3%	2.6%
Immobilier	25.6%	25.5%	25.1%	29.7%
Placements alternatifs	2.5%	3.6%	5.1%	5.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Après avoir doublé de 2005 à 2007, les placements alternatifs restent stables en 2008. Tout comme en 2007, seule quatre caisses de pensions ont indiqué n'avoir pas de placements alternatifs dans leur portefeuille en 2008, contre 7 en 2006 et 12 en 2005.

Le recul des placements en actions (-7.2% en 2008) est lié à la baisse de valeur des actifs due aux corrections financières de 2008. Sur la base des rapports annuels 2008, trois caisses de pensions ont diminué la part des actions dans leur allocation stratégique. Il s'agit de la ville de la Chaux-de-Fonds, de la ville de Sion et de comunitas.

### 3.3.9 Indexation des rentes



#### Indexation des rentes 2009

Moyenne :	0.56%	CPEV :	0.0%
Minimum :	0.00% (13 caisses)	CIP :	1.0%
Maximum :	1.50% (La Chaux-de-Fonds)	CPCL :	0.0%

En 2008, 13 caisses publiques n'ont pas indexé les rentes de leurs pensionnés (contre 12 caisses en 2007 et 9 caisses en 2005 et 2006).

La mauvaise santé financière de certaines caisses oblige ces dernières à devoir limiter ou supprimer le renchérissement des rentes (cf. annexes 4.5 A et B). Il devient de plus en plus difficile pour une caisse d'offrir une indexation égale ou supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'Office Fédéral de la Statistique.

En effet, pour la première fois depuis 2006, aucune caisse de l'échantillon observé ne compense l'inflation. Le tableau de la page suivante exprime en détails l'évolution des indexations de 2006 à 2008 concernant l'échantillon analysé :

			au 1er janvier				Notes
			2006	2007	2008	2009	
1	<b>CACEB</b>	Enseignants bernois	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	<b>CAP</b>	Ville de Genève & SIG	1.14%	0.75%	1.59%	0.00%	
3	<b>CEH</b>	Etablis. publ. médicaux	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	1)
4	<b>CIA</b>	Canton de Genève	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	1)
5	<b>CIP</b>	Communes vaudoises	1.50%	0.00%	0.00%	1.00%	2)
6	<b>CP</b>	Police et prison GE	0.40%	0.40%	0.70%	1.30%	1)
7	<b>CPB</b>	Canton de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
8	<b>CPC</b>	Ville de la Chx-de-Fds	0.00%	0.50%	1.79%	1.50%	
9	<b>CPCL</b>	Ville de Lausanne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
10	<b>CPDS</b>	Canton du Tessin	0.50%	0.25%	0.90%	0.75%	
11	<b>CPEN</b>	Etat de Neuchâtel	0.96%	0.47%	0.47%	1.39%	
12	<b>CPEV</b>	Etat de Vaud	0.00%	1.25%	0.00%	0.00%	
13	<b>CPJU</b>	Canton de Jura	0.00%	0.50%	0.00%	0.00%	
14	<b>CPM</b>	Ville de Monthey	0.50%	1.00%	1.00%	1.00%	
15	<b>CPPEF</b>	Etat de Fribourg	1.00%	0.50%	1.75%	1.40%	
16	<b>CPPEV</b>	Etat du Valais	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	
17	<b>CPVB</b>	Ville de Bulle	0.95%	0.47%	0.89%	0.00%	
18	<b>CPVF</b>	Ville de Fribourg	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
19	<b>CPVN</b>	Ville de Neuchâtel	0.96%	0.19%	0.25%	1.44%	3)
20	<b>CPVS</b>	Ville de Sion	1.09%	1.20%	1.60%	0.64%	
21	<b>CRPE</b>	Enseignants valaisans	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	
22	<b>FPTPG</b>	Transports genevois	1.14%	0.70%	1.00%	1.00%	
23	<b>PVK</b>	Ville de Berne	0.60%	0.60%	0.00%	0.00%	
24	<b>Comunitas</b>	Fond. Privée Comunitas	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	4)
25	<b>Previs</b>	Fond. Privé Previs	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	

Maximum	1.50%	1.25%	1.79%	1.50%
Moyenne	0.50%	0.38%	0.53%	0.56%
Minimum	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

IPC selon OFS	1.20%	1.10%	0.70%	2.40%
---------------	-------	-------	-------	-------

#### Notes

- 1) Adaptation du renchérissement à 0.90% au 01.10.2008 par l'Etat de Genève
- 2) En 2006, indexation depuis le 01.07.2006 et en 2008, indexation depuis le 01.07.2008
- 3) 50% du l'IPC du mois d'août de l'année précédente
- 4) Distribution d'une rente extraordinaire en 2007

## GENERALITES EN 2008

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases actuarielles	Taux technique	Réassurance
<b>CACEB</b>	BE	Enseignants bernois	Prestations	capitalisation	Oui (temporairement) <sup>1</sup>	EVK2000	4.00%	Non
<b>CAP</b>	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.00%	Non
<b>CEH</b>	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
<b>CIA</b>	GE	Canton de Genève	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
<b>CIP</b>	VD	Communes vaudoises	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	3.50%	Non
<b>CP</b>	GE	Police et prison GE	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Non
<b>CPB</b>	BE	Canton de Berne	Prestations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Non
<b>CPC</b>	NE	Ville de la Chx-de-Fds	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
<b>CPCL</b>	VD	Ville de Lausanne	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
<b>CPDS</b>	TI	Canton du Tessin	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
<b>CPEN</b>	NE	Etat de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.25%	Non
<b>CPEV</b>	VD	Etat de Vaud	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
<b>CPJU</b>	JU	Canton de Jura	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50%	Non
<b>CPM</b>	VS	Ville de Monthey	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
<b>CPPEF</b>	FR	Etat de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
<b>CPPEV</b>	VS	Etat du Valais	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
<b>CPVB</b>	FR	Ville de Bulle	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
<b>CPVF</b>	FR	Ville de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50%	Non
<b>CPVN</b>	NE	Ville de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
<b>CPVS</b>	VS	Ville de Sion	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
<b>CRPE</b>	VS	Enseignants valaisans	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.50%	Non
<b>FPTPG</b>	GE	Transports genevois	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
<b>PVK</b>	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Non
<b>Comunitas</b>	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	3.50%	Non
<b>Previs</b>	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	4.00%	Non

<sup>1</sup> Garantie de l'Etat réintroduite et valable aussi longtemps que le taux de couverture est inférieur à 100%

## EFFECTIFS DES CAISSES

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Rente maximale		Notes
			2008	2007	Evol. en %	2008	2007	Evol. en %	2008	2007	Evol. en %	2008	2007	Age	Années cotisation	
GACEB	BE	Enseignants bernois	21'914	21'408	2.4%	15'782	15'569	1.4%	6'132	5'839	5.0%	2.57	2.67	63	38	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	10'588	10'537	0.5%	6'546	6'604	-0.9%	4'042	3'933	2.8%	1.62	1.68	58		
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	20'115	19'569	2.8%	14'700	14'374	2.3%	5'415	5'195	4.2%	2.71	2.77	60	37.5	
CIA	GE	Canton de Genève	39'070	38'102	2.5%	26'333	25'999	1.3%	12'737	12'103	5.2%	2.07	2.15	62	38	
CIP	VD	Communes vaudoises	13'384	12'761	4.9%	9'047	8'618	5.0%	4'337	4'143	4.7%	2.09	2.08	58	36	
CP	GE	Police et prison GE	2'256	2'213	1.9%	1'311	1'309	0.2%	945	904	4.5%	1.39	1.45	52	30	
CPB	BE	Canton de Berne	43'310	40'820	6.1%	32'526	30'523	6.6%	10'784	10'297	4.7%	3.02	2.96	63	38	1
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	2'629	2'606	0.9%	1'729	1'716	0.8%	900	890	1.1%	1.92	1.93	A : 60 B : 62		2
CPCL	VD	Ville de Lausanne	10'042	9'857	1.9%	6'032	5'876	2.7%	4'010	3'981	0.7%	1.50	1.48	A : 65 B : 60		3
CPDS	TI	Canton du Tessin	19'411	18'993	2.2%	13'460	13'283	1.3%	5'951	5'710	4.2%	2.26	2.33	entre 60 et 65 ans	40	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	16'671	16'383	1.8%	12'085	11'973	0.9%	4'586	4'410	4.0%	2.64	2.71	60	37	
CPEV	VD	Etat de Vaud	42'147	40'645	3.7%	29'090	28'105	3.5%	13'057	12'540	4.1%	2.23	2.24	60	37.5	
CPJU	JU	Canton de Jura	8'115	8'003	1.4%	6'064	6'000	1.1%	2'051	2'003	2.4%	2.96	3.00	62	40	
CPM	VS	Ville de Monthey	423	426	-0.7%	300	301	-0.3%	123	125	-1.6%	2.44	2.41	62		
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	19'178	18'471	3.8%	15'521	15'053	3.1%	3'657	3'418	7.0%	4.24	4.40	60	37.5	
CPPEV	VS	Etat du Valais	8'009	7'812	2.5%	5'629	5'488	2.6%	2'380	2'324	2.4%	2.37	2.36	A : 60 B : 62	A : 37.5 B : 40.0	4
CPVB	FR	Ville de Bulle	419	407	2.9%	281	282	-0.4%	138	125	10.4%	2.04	2.26	65		
CPVF	FR	Ville de Fribourg	849	847	0.2%	557	565	-1.4%	292	282	3.5%	1.91	2.00	62	37.5	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	3'152	3'138	0.4%	2'174	2'174	0.0%	978	964	1.5%	2.22	2.26	A: 62 B : 60	A : 44.9	
CPVS	VS	Ville de Sion	1'211	1'163	4.1%	793	752	5.5%	418	411	1.7%	1.90	1.83			
CRPE	VS	Enseignants valaisans	5'677	5'596	1.4%	4'141	4'083	1.4%	1'536	1'513	1.5%	2.70	2.70	62	40	
FPTPG	GE	Transports genevois	2'469	2'382	3.7%	1'610	1'537	4.7%	859	845	1.7%	1.87	1.82	63	40	
PVK	BE	Ville de Berne	7'578	7'945	-4.6%	4'899	5'349	-8.4%	2'679	2'596	3.2%	1.83	2.06	63	36	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	14'669	14'106	4.0%	12'590	12'190	3.3%	2'079	1'916	8.5%	6.06	6.36	65		
Previs	BE	Fond. Privé Previs	18'727	17'830	5.0%	15'064	14'403	4.6%	3'663	3'427	6.9%	4.11	4.20	63	38	5
<b>TOTAL / MOYENNE</b>			<b>332'013</b>	<b>322'020</b>	<b>3.1%</b>	<b>238'264</b>	<b>232'126</b>	<b>2.6%</b>	<b>93'749</b>	<b>89'894</b>	<b>4.3%</b>	<b>2.51</b>	<b>2.56</b>	<b>61.2</b>	<b>37.6</b>	

## Notes

1 : 60 ans, rente maximale pour la police

2 : catégorie A : policiers, pompiers, employés ARESA

3 : catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers

4 : selon catégorie : âge 60 ans / années cotisations : 37.5 ou âge 62 ans / 40 années cotisation

5 : plan min. LPP 65 ans

## ELEMENTS FINANCIERS

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couverture		Taux technique	Degré de couv. min. statutaire	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes	
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2008	2008	2007	2008	2008	2008	2007	2008	2007		
CACEB	BE	Enseignants bernois	4'310'754	5'070'778	4'310'754	5'069'491	-14.06%	1.17%	-	-	0.00%	21.00%	des capitaux de prévoyance et réserves techniques	73.47%	88.61%	4.00%	100%	7'598	7'016	347	328	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2'376'634	2'827'878	2'351'889	2'808'619	-28.00%	2.10%	-	379'330	0.00%	18.30%	du total de l'actif	76.00%	92.53%	4.00%	80%	2'945	2'624	278	249	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2'240'431	2'707'103	2'224'556	2'685'881	-17.40%	5.50%	181'746	400'802	48.87%	16.60%	du total de l'actif	67.30%	86.96%	4.50%	62%	4'493	4'207	223	215	
CIA	GE	Canton de Genève	5'408'928	6'430'196	5'386'675	6'406'367	-14.52%	4.39%	721'909	1'209'000	70.99%	18.80%	du total de l'actif	57.80%	72.20%	4.50%	50%	7'450	7'097	191	186	
CIP	VD	Communes vaudoises	1'854'575	2'131'088	1'837'884	2'116'038	-12.64%	3.09%	-	292'013	0.00%	13.80%	2 écarts types du total des placements	67.92%	81.73%	3.50%	70%	2'654	2'170	198	170	
CP	GE	Police et prison GE	1'161'546	1'353'861	1'156'977	1'347'622	-14.40%	2.90%	14'011	229'039	13.46%	9.00%	des placements nets	101.20%	122.57%	4.50%	100%	453	519	201	235	
CPB	BE	Canton de Berne	7'606'687	8'599'627	7'604'552	8'597'684	-13.10%	0.40%	-	386'755	0.00%	15.90%	du total de l'actif	87.34%	104.72%	4.00%	100%	7'756	6'867	179	168	
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	338'686	399'187	336'477	397'666	-14.27%	5.03%	-	20'759	0.00%		RFV si degré couv. > 70%	76.40%	94.50%	4.00%	70%	564	529	215	203	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	973'715	1'098'535	971'058	1'097'254	-9.73%	2.80%	-	-	0.00%	15.00%	du total de l'actif	38.80%	44.80%	4.00%	60%	1'564	1'164	156	118	
CPDS	TI	Canton du Tessin	2'865'167	3'130'793	2'865'167	3'130'793	-13.27%	1.34%	-	-	0.00%	10.00%	de la fortune	61.91%	71.02%	4.00%	80%	1'481	1'439	76	76	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	1'940'307	2'381'700	1'919'239	2'375'010	-33.00%	1.00%	-	80'678	0.00%	139'265	% de diverses valeurs boursières	56.70%	72.50%	4.25%	70%	2'257	2'008	135	123	
CPEV	VD	Etat de Vaud	6'714'661	7'694'802	6'698'226	7'680'325	-13.34%	2.75%	-	1'061'421	0.00%	13.82%	2 écarts types du total des placements	62.53%	75.35%	4.00%	65%	7'556	6'252	179	154	
CPJU	JU	Canton de Jura	835'362	1'054'478	831'545	1'044'975	-20.40%	3.10%	-	-	0.00%	14.10%	de la fortune totale	65.30%	85.90%	4.50%	90%	1'306	1'270	161	159	
CPM	VS	Ville de Monthey	33'162	38'156	32'836	37'691	-19.14%	0.55%	-	-	0.00%	20.00%	des engagements actuariels	59.50%	70.20%	4.50%	70%	89	134	211	315	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2'397'197	2'561'325	2'397'188	2'561'286	-7.86%	3.59%	-	-	0.00%	172'200		78.40%	89.60%	4.50%	80%	1'691	1'766	88	96	1
CPPEV	VS	Etat du Valais	1'146'161	1'386'087	1'143'270	1'382'784	-17.93%	1.90%	-	-	0.00%		sur 1 an : 169'000 sur 20 ans : 358'800	59.40%	75.40%	4.50%	80%	1'390	1'305	174	167	
CPVB	FR	Ville de Bulle	62'498	69'868	62'307	69'843	-14.47%	2.86%	-	-	0.00%	17.80%	de la fortune totale	80.95%	98.69%	4.50%	100%	171	150	407	370	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	88'414	96'272	84'304	95'770	-13.57%	2.89%	-	-	0.00%	14.80%	de la fortune nette	46.44%	53.12%	4.50%	70%	166	162	195	191	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	269'593	327'498	267'874	325'638	-18.39%	3.45%	-	-	0.00%		n.d.	52.10%	65.80%	4.00%	70%	614	475	195	152	

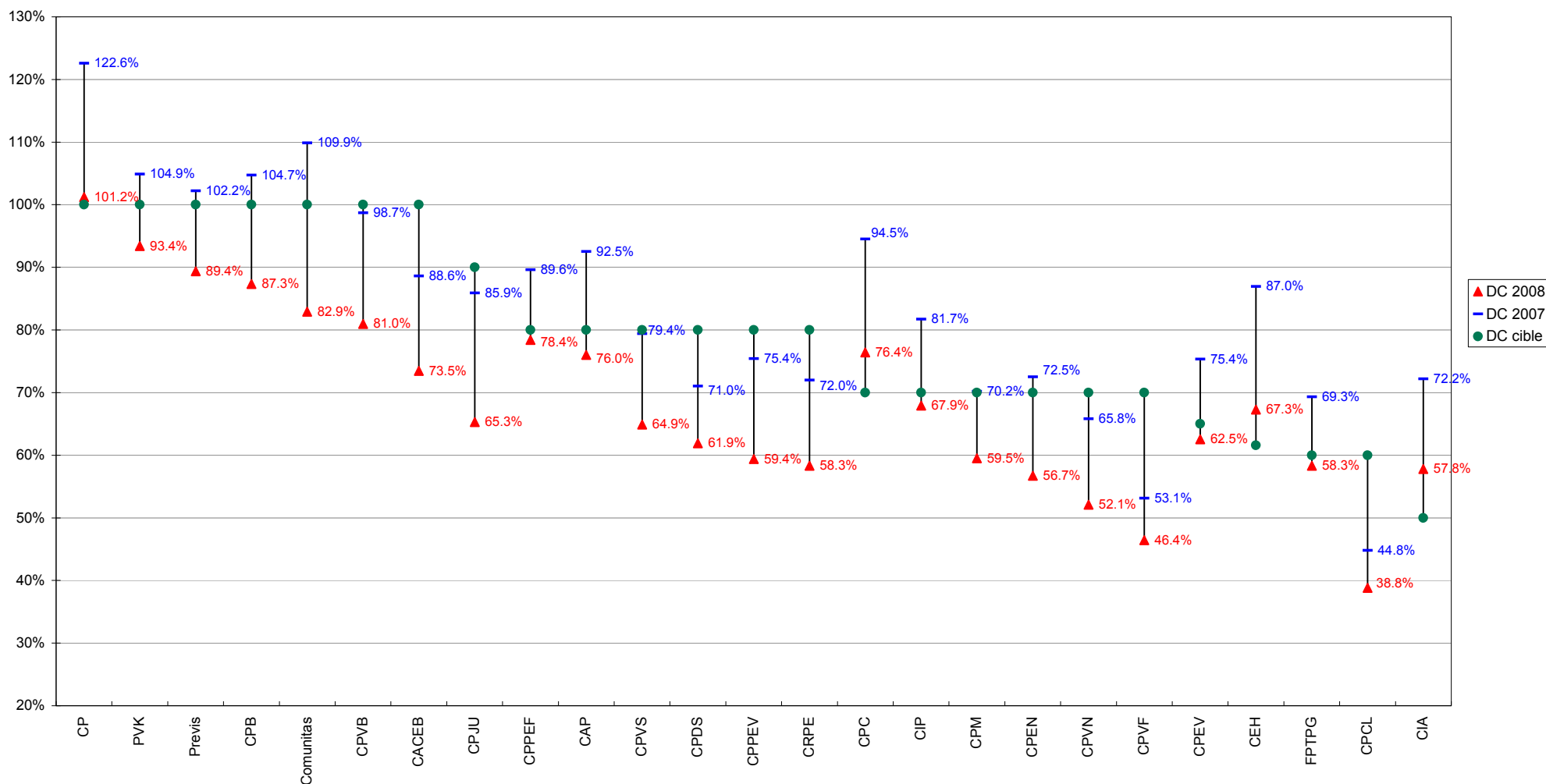


## ELEMENTS FINANCIERS

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couverture		Taux technique	Degré de cov. min. statutaire	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2008	2008	2007	2008	2008	2008	2007	2008	2007	
CPVS	VS	Ville de Sion	142'423	167'902	142'062	167'504	-13.73%	1.78%	-	-	0.00%	17.30% <i>des engagements actuariels</i>	64.90%	79.40%	4.50%	80%	259	319	214	274	
CRPE	VS	Enseignants valaisans	716'303	846'063	715'107	844'822	-14.14%	2.37%	-	-	0.00%	13.66% <i>des placements</i>	58.30%	72.00%	4.50%	80%	1'482	1'448	261	259	
FPTPG	GE	Transports genevois	280'912	318'022	279'752	314'346	-11.90%	4.67%	17'847	41'218	34.43%	16.30% <i>de la fortune totale</i>	58.33%	69.30%	4.50%	60%	512	577	207	242	
PVK	BE	Ville de Berne	1'718'402	1'994'321	1'672'617	1'991'417	-10.00%	3.20%	-	91'408	0.00%	22.50% <i>des capitaux de prévoyance et des réserves techniques</i>	93.40%	104.90%	4.00%	100%	1'367	1'303	180	164	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1'507'693	1'742'238	1'493'877	1'738'698	-21.46%	1.57%	-	153'984	0.00%	25.10% <i>des capitaux de prévoyance et réserves techniques</i>	82.93%	109.85%	3.50%	100%	2'770	2'567	189	182	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	1'957'073	2'097'749	1'947'895	2'089'571	-9.32%	2.27%	-	44'378	0.00%	15.00% <i>du total du bilan</i>	89.37%	102.20%	4.00%	100%	2'517	2'318	134	130	
<b>TOTAL / MOYENNE</b>			48'947'284	56'525'526	48'734'087	56'377'096			935'512	4'390'785							61'106	55'685	200	197	

1 = degré de couverture interne en attendant l'aval du Conseil d'Etat

### Vue synoptique de divers degrés de couverture (DC) des caisses de pensions analysées



#### Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Seuls 5 caisses de pensions publiques analysées sur 23 possèdent un degré de couverture cible de 100 % au 31.12.2008.

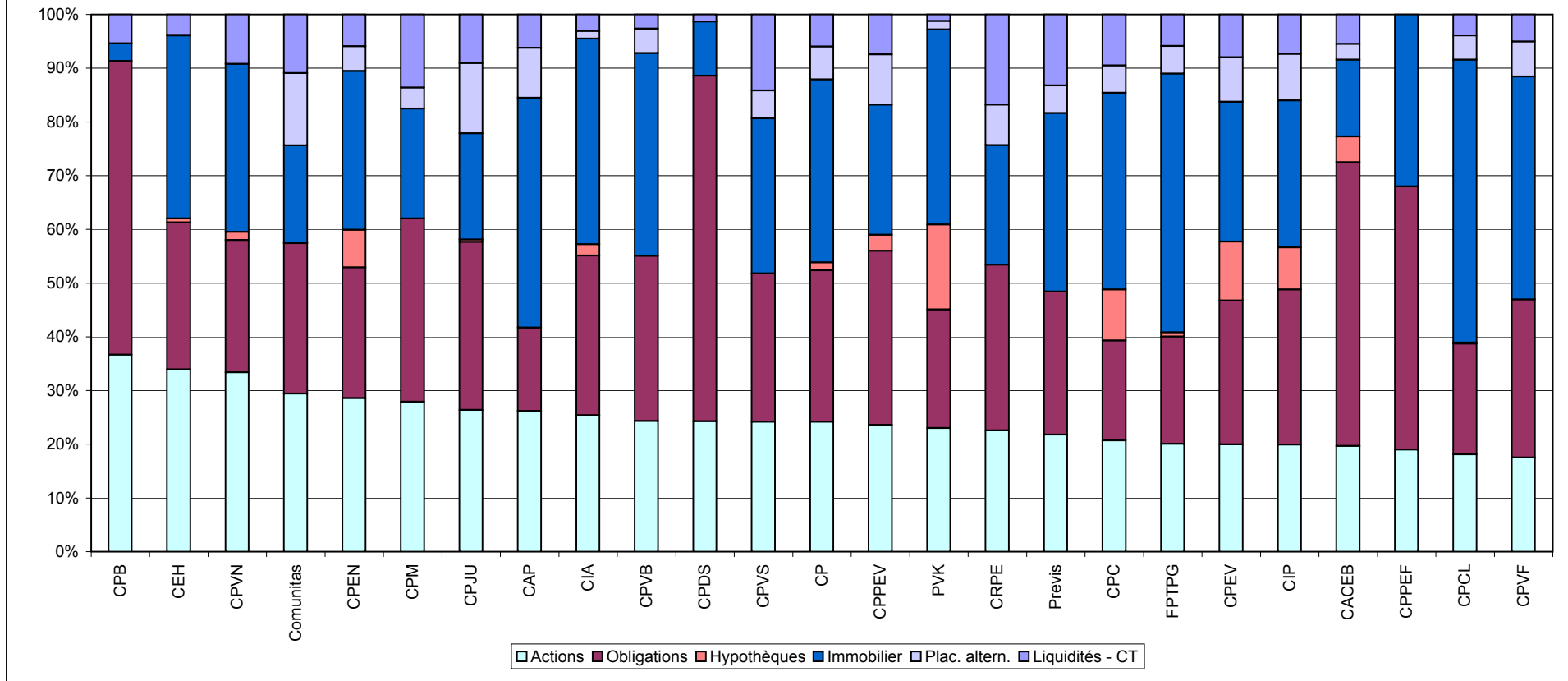
Au 31.12.2008, seulement 4 caisses (CP : Police et Prison GE, CPC : Ville de Chx-de-Fds, CEH : Etabl. Med. GE, CIA : Canton de GE) dépassent leur degré de couverture cible contre 15 au 31.12.2007.

## REPARTITION DES PLACEMENTS AU 31.12.2008

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.
CACEB	BE	Enseignants bernois	5.50%	3.00%	32.70%	32.00%	20.10%	20.00%	8.20%	10.00%	11.50%	14.00%	4.80%	4.00%	14.30%	14.00%	2.90%	3.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	6.20%	3.00%	6.40%	6.00%	9.10%	8.00%	11.00%	14.00%	15.20%	23.00%	0.00%	0.00%	42.80%	32.50%	9.30%	13.50%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	3.80%	0.00%	11.70%	15.00%	15.70%	15.00%	14.00%	15.00%	19.90%	25.00%	0.70%	0.00%	34.10%	30.00%	0.10%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	3.10%	2.00%	12.30%	10.00%	17.40%	19.00%	11.30%	13.00%	14.10%	18.00%	2.10%	3.00%	38.30%	30.00%	1.40%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	7.35%	3.00%	12.06%	11.00%	16.80%	17.00%	10.79%	15.00%	9.13%	14.00%	7.83%	7.00%	27.39%	23.00%	8.65%	10.00%
CP	GE	Police et prison GE	5.99%	1.00%	20.12%	18.00%	8.05%	9.00%	11.36%	14.00%	12.82%	19.00%	1.49%	3.00%	34.08%	30.00%	6.09%	6.00%
CPB	BE	Canton de Berne	5.40%	6.00%	49.14%	43.00%	5.55%	6.00%	18.71%	19.00%	17.94%	19.00%	0.00%	3.00%	3.26%	4.00%	0.00%	0.00%
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	9.50%	7.00%	13.50%	19.00%	5.10%	5.00%	10.20%	10.00%	10.50%	5.00%	9.50%	19.00%	36.60%	30.00%	5.10%	5.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.90%	0.00%	10.80%	5.00%	9.80%	8.00%	11.50%	17.00%	6.60%	10.00%	0.20%	0.00%	52.70%	50.00%	4.50%	10.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	1.30%	3.00%	52.30%	50.00%	12.00%	12.00%	12.40%	12.50%	11.90%	12.50%	0.00%	0.00%	10.10%	10.00%	0.00%	0.00%
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	5.90%	2.00%	11.10%	10.00%	13.20%	12.00%	16.00%	15.00%	12.60%	20.00%	7.00%	7.00%	29.60%	27.00%	4.60%	7.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	8.00%	3.00%	10.31%	8.00%	16.47%	17.00%	10.85%	15.00%	9.12%	15.00%	10.96%	9.00%	26.03%	22.00%	8.26%	11.00%
CPJU	JU	Canton de Jura	9.04%	0.00%	18.85%	18.00%	12.42%	18.00%	12.73%	12.00%	13.66%	17.00%	0.44%	0.00%	19.76%	20.00%	13.10%	15.00%
CPM	VS	Ville de Monthey	13.60%	2.00%	20.60%	20.00%	13.50%	18.00%	14.90%	15.00%	13.00%	15.00%	0.00%	0.00%	20.50%	25.00%	3.90%	5.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	0.00%	0.00%	37.00%	33.00%	12.00%	10.00%	11.00%	10.00%	8.00%	10.00%	0.00%	0.00%	32.00%	37.00%	0.00%	3.00%
CPPEV	VS	Etat du Valais	7.42%	3.00%	17.47%	13.00%	14.94%	15.00%	13.49%	17.00%	10.10%	15.00%	2.98%	2.00%	24.25%	25.00%	9.35%	10.00%
CPVB	FR	Ville de Bulle	2.64%		25.29%		5.48%		19.83%		4.48%		0.00%		37.73%		4.55%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	5.03%		13.01%		16.41%		10.68%		6.83%		0.00%		41.51%		6.53%	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	9.20%	2.00%	7.50%	10.00%	17.10%	13.00%	23.60%	20.00%	9.80%	20.00%	1.50%	5.00%	31.30%	30.00%	0.00%	0.00%
CPVS	VS	Ville de Sion	14.17%	2.00%	17.41%	20.00%	10.18%	10.00%	13.62%	15.00%	10.58%	15.00%	0.00%	0.00%	28.90%	28.00%	5.14%	10.00%
CRPE	VS	Enseignants valaisans	16.81%	2.00%	22.20%	21.00%	8.65%	8.00%	12.49%	18.00%	10.06%	17.00%	0.00%	0.00%	22.29%	25.00%	7.50%	9.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	5.86%	2.00%	9.33%	10.00%	10.63%	10.00%	10.38%	14.00%	9.71%	16.00%	0.75%	0.00%	48.21%	40.00%	5.13%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	1.20%	2.00%	14.00%	15.00%	8.10%	7.00%	10.10%	14.00%	12.90%	18.00%	15.80%	14.00%	36.30%	30.00%	1.60%	0.00%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	10.90%	2.00%	16.20%	25.00%	11.80%	15.00%	19.90%	13.00%	9.50%	12.00%	0.10%	0.00%	18.10%	15.00%	13.50%	18.00%
Previs	BE	Fond. Privé Previs	13.24%	3.00%	22.63%	22.00%	4.00%	7.00%	12.95%	14.00%	8.85%	14.00%	0.00%	0.00%	33.21%	34.00%	5.12%	6.00%
<b>Moyenne</b>			<b>7.00%</b>	<b>2.30%</b>	<b>19.36%</b>	<b>18.87%</b>	<b>11.78%</b>	<b>12.13%</b>	<b>13.28%</b>	<b>14.41%</b>	<b>11.15%</b>	<b>15.80%</b>	<b>2.65%</b>	<b>3.30%</b>	<b>29.73%</b>	<b>26.59%</b>	<b>5.05%</b>	<b>6.72%</b>
<b>Minimum</b>			<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>6.40%</b>	<b>5.00%</b>	<b>4.00%</b>	<b>5.00%</b>	<b>8.20%</b>	<b>10.00%</b>	<b>4.48%</b>	<b>5.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>3.26%</b>	<b>4.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>
<b>Maximum</b>			<b>16.81%</b>	<b>7.00%</b>	<b>52.30%</b>	<b>50.00%</b>	<b>20.10%</b>	<b>20.00%</b>	<b>23.60%</b>	<b>20.00%</b>	<b>19.90%</b>	<b>25.00%</b>	<b>15.80%</b>	<b>19.00%</b>	<b>52.70%</b>	<b>50.00%</b>	<b>13.50%</b>	<b>18.00%</b>

Allocation stratégique CPVN : actions étrangères y compris les placements alternatifs

### Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2008 des caisses de pensions publiques analysées



#### Remarque

Les caisses de pensions ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actif "Actions".

### Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Echantillon de base

			A : découvert en millions de CHF par rapport à un degré de couverture cible de 100 %				Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir	
			B : découvert en millions de CHF par rapport à un degré de couverture cible statutaire distinct pour chaque caisse					
			Degré de couv. au 31.12.2008					
			cible	%	mio <sup>A</sup>	mio <sup>B</sup>		
<b>CACEB</b>	BE	Enseignants bernois	100%	73%	1'551	1'551	Suppression en 2000 de la garantie publique. Après la chute des marchés financiers en 2001 et 2002, réintroduction temporaire de la garantie publique et introduction de cotisations d'assainissement de 5.15% depuis le 1er juin 2005. Diminution des prestations (40 ans d'assurance avant la retraite). Gel jusqu'à nouvel avis du renchérissement sur les pensions de retraite. Révision de la loi d'ici fin 2009 pour passer à la primauté des cotisations d'ici 2012.	
<b>CAP</b>	GE	Ville de Genève & SIG	80%	76%	740	123	En 2006, mesures adoptées pour maintenir un taux de rente final de 70% : âge initial pour la cotisation vieillesse à 24 ans et âge de retraite technique à 64 ans, diminution du taux annuel de rente à 1.75%, augmentation de la durée d'affiliation à 40 ans et application d'un taux actuariel lissé par année d'anticipation en cas de retraite anticipée. En 2009, les rentes n'ont pas été indexées, mais aucune autre mesure n'est envisagée.	
<b>CEH</b>	GE	Etablis. publ. médicaux	62%	67%	1'071	-	Augmentation des cotisations de 3% en 2006. Des mesures seraient envisagées courant 2009 si la situation économique continue à se dégrader. Fusion programmée avec CIA, et CP vers 2010.	
<b>CIA</b>	GE	Canton de Genève	50%	58%	3'933	-	Dans l'attente de la fusion avec CEH et CP vers 2010, des éventuelles mesures d'assainissement sont reportées de 2 ans.	
<b>CIP</b>	VD	Communes vaudoises	70%	68%	866	56	En accord avec son expert, CIP renonce à proposer des mesures d'assainissement pour 2009.	
<b>CP</b>	GE	Police et prison GE	100%	101%	-	-	Fusion programmée avec CEH et CIA vers 2010.	
<b>CPB</b>	BE	Canton de Berne	100%	87%	1'100	1'100	Le comité de révision doit se pencher en 2009 sur des mesures d'assainissement concrètes (cotisations d'assainissement, révision du plan de prévoyance) et sur la possibilité de réduire le taux technique. Révision de la loi d'ici fin 2009 pour passer à la primauté des cotisations d'ici 2012.	
<b>CPC</b>	NE	Ville de la Chx-de-Fds	70%	76%	104	-	Aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.	
<b>CPCL</b>	VD	Ville de Lausanne	60%	39%	1'521	527	Recapitalisation de CHF 350 mios de la CPCL acceptée en juin 2009 par le conseil communal lausannois. Préalablement, en 2000 et 2004 d'autres mesures ont été prises : augmentation des cotisations de 5.5%, modification du plan d'assurance : baisse du taux de pension de 0.167%, déduction actuarielle de 1.5% par année d'anticipation en cas de retraite anticipée, versement du supplément temporaire (pont AVS) sous certaines conditions.	
<b>CPDS</b>	TI	Canton du Tessin	80%	62%	1'756	834	Sur la base d'une étude externe, la Commission de la CPDS a chargé un groupe de travail interne d'adopter des mesures d'assainissement, car l'objectif d'atteindre un degré de couverture de 80% durant la période 2004-2019 n'est plus réaliste.	
<b>CPEN</b>	NE	Etat de Neuchâtel	70%	57%	1'466	451	Aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.	
<b>CPEV</b>	VD	Etat de Vaud	65%	63%	3'974	262	En accord avec son expert, la CPEV renonce à proposer des mesures d'assainissement pour 2009, mais poursuit ces réflexions quant à la problématique de son financement à long terme. L'objectif de la CPEV est d'atteindre un degré de couverture de 75% en 2018, soit +1% de plus chaque année. Dès 2006, Limitation du supplément temporaire ("pont AVS"). Abattement sur l'indexation des pensions sur le coût de la vie.	
<b>CPJU</b>	JU	Canton de Jura	90%	65%	440	313	Depuis 2004, le renchérissement est décidé chaque année par le conseil de fondation (accordé une seule fois en 2007). Le Parlement jurassien devra voter courant 2009 au sujet de la révision complète du règlement de prévoyance de la CPJU (entrée en vigueur le 1er janvier 2010) avec comme modifications : suppression des conditions avantageuses en cas de retraites anticipées avant 62 ans, suppression de l'avance dans l'attente de la décision de l'AI, introduction de rappel de cotisations facturé lors de chaque augmentation de salaire supérieure à 1% (à parts égales entre les assurés et l'employeur), augmentation du taux de cotisation 1% pour les assurés (inchangés pour l'employeur) et réduction du taux technique de 4.5% à 4.0%.	
<b>CPM</b>	VS	Ville de Monthey	70%	60%	22	6	Une analyse des mesures d'assainissement envisageables est prévue dans le cadre de l'expertise actuarielle courant du deuxième semestre 2009.	
<b>CPPEF</b>	FR	Etat de Fribourg	80%	78%	656	48	Aucune mesure d'assainissement de prévue. L'Etat de Fribourg procède actuellement à une révision de sa loi pour assurer le financement futur.	
<b>CPPEV</b>	VS	Etat du Valais	80%	59%	778	394	Première recapitalisation en 2007 de CHF 264 mios (degré de couverture à fin 2006 : 61.6%). Augmentation de 2 ans de l'âge ordinaire de la retraite de certaines catégories d'assurés et gel des rentes pendant 5 ans. Dans l'objectif de fusion avec la CRPE au 1er janvier 2010, un projet de recapitalisation complémentaire est prévu afin d'atteindre un degré de couverture de 80% fixé par l'article 10 de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) du Valais. Passage à la primauté des cotisations prévu pour le 1er janvier 2012.	
<b>CPVB</b>	FR	Ville de Bulle	100%	81%	13	13	Dès le 1er janvier 2009 : Abaissement du taux technique de 4.5 à 4.0%, affiliation du personnel à la caisse dès le 1er jour d'activité et suppression de la perte technique due aux retraites anticipées. Les conditions de retraites ne sont pas modifiées, mais la perte est compensée par la suppression du capital épargne et un versement complémentaire de la part de l'employeur.	
<b>CPVF</b>	FR	Ville de Fribourg	70%	46%	98	43	Mesures d'assainissement entrée en vigueur le 01.01.2006 : augmentation du taux de cotisation de 2.5%, blocage de l'indexation des rentes et des sommes assurées pendant 5 ans. Modification du plan de prestations : calcul de la pension d'enfant de retraité (en % de la rente de retraite, et plus en % de la rente AVS simple maximale), réduction de la pension d'invalidité, de conjoint et d'orphelin (basée sur une retraite à 65 ans au lieu de 62 ans).	
<b>CPVN</b>	NE	Ville de Neuchâtel	70%	52%	247	92	En 2007, introduction d'une contribution d'assainissement (0.8% part employés, 1.2% part employeurs) et indexation partielle des rentes (max. 50% de l'IPC et en plus plafonné à 1.5%). Pour 2009, aucune mesure envisagée en attendant le regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) du Canton de Neuchâtel au 1er janvier 2010.	

### Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Code	Canton	Nom	Cible (%)	Actuel (%)	Mios A	Mios B	Notes
CPVS	VS	Ville de Sion	80%	65%	77	33	En 2003 : suppression des 2/9 dans le calcul des salaires assurés, calcul des prestations sur la moyenne des salaires assurés des 3 dernières années, âge de la retraite équivalent pour les hommes et les femmes (62 ans, cat. A) et introduction de la rente pour conjoint survivant, plafonnement à 80% du renchérissement de rentes. En 2004 : augmentation des cotisations de 0.75% (employés) et 0.5% (employeur), suppression du renchérissement des rentes jusqu'en 2009. En 2005 : augmentation des cotisations de 0.75% (employés) et 0.5% (employeur), modification du financement de la rente complémentaire transitoire (Pont AVS) à raison de 25 % à la charge de l'employé, 25% à la charge de l'employeur et 50 % de la CPVS (avant cette dernière finançait le 100%). L'expert de la caisse étudie en 2009 les possibilités de mesures d'assainissement complémentaires.
CRPE	VS	Enseignants valaisans	80%	58%	510	266	En 1995 et 2000 premières mesures adoptées : augmentation des cotisations et réduction des prestations assurées. Ensuite en 2007, première recapitalisation de CHF 341 mios (degré de couverture à fin 2006 : 43.8%). Dans l'objectif de fusion avec la CPPEV au 1er janvier 2010, un projet de recapitalisation complémentaire est prévu afin d'atteindre un degré de couverture de 80% fixé par l'article 10 de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) du Valais. Passage à la primauté des cotisations prévu pour le 1er janvier 2012.
FPTPG	GE	Transports genevois	60%	58%	197	8	Aucune mesure d'assainissement de prévue.
PVK	BE	Ville de Berne	100%	93%	119	119	Aucune mesure d'assainissement de prévue, mais le règlement de prévoyance sera entièrement révisé d'ici 2012 (décision du 24.02.2009).
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	100%	83%			Dès le 1er janvier 2009 : Abaissement du taux technique de 4 à 3.5%. Renoncement à une adaptation des rentes au renchérissement. Abaissement du taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimum selon la LPP de 2% pour l'année 2009.
Previs	BE	Fond. Privé Previs	100%	89%			Aucune mesure d'assainissement ne s'impose actuellement en raison de l'âge moyen peu élevé des assurés et de la structure saine de la caisse (80% d'actifs pour 20% de retraités).
<b>Total</b>					<b>21'239</b>	<b>6'241</b>	

En suisse allemande

**A : découvert en millions de CHF par rapport à un degré de couverture cible de 100 %**

**B : découvert en millions de CHF par rapport à un degré de couverture cible statutaire pour chaque caisse**

Code	Canton	Nom	Degré de cov. au 31.12.2008				Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir
			cible	%	mio <sup>A</sup>	mio <sup>B</sup>	
APK	AG	Canton d'Aarau	100%	93%	1'459	1'459	Recapitalisation au 1er janvier 2008 d'environ CHF 1.5 milliards (degré de couverture à fin 2007 : 90.0%). La caisse passe au système de la capitalisation (plus de garantie publique) et à la primauté des cotisations. Abaissement du taux technique de 4% à 3.5%. Modification du plan de prévoyance : durée de cotisations complète sur 40 ans (droit à la retraite à 65 ans). Redéfinition de la déduction de coordination et de la compensation du renchérissement.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	100%	76%	1'120	1'120	Recapitalisation de la caisse, gel du renchérissement pendant 30 ans et suppression garantie étatique.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	100%	92%	33	33	Caisse en primauté des cotisations. Pas d'adaptation des rentes en 2009 suite au résultat négatif de 2008.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	100%	86%	86	86	Recapitalisation complète de la caisse au 1er janvier 2008 (CHF 1.38 milliards) qui passe au système financier de la capitalisation et à la primauté des cotisations (degré de couverture à fin 2007 : 76.9%). Le montant de la recapitalisation doit être amorti sur 30 ans, via un fonds d'amortissement interne. L'Etat participe à l'amortissement de ce fonds à hauteur de 50%, le solde est à la charge des assurés et des pensionnés (via la limitation de l'indexation des rentes pour ces derniers). L'Etat continue d'accorder sa garantie, pour son personnel, aussi longtemps que la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint son objectif.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	100%	87%	151	151	En 2005, augmentation du taux de cotisations et suppression du renchérissement des rentes. Objectif du degré de couverture à 100 % d'ici 10 ans. Introduction au 01.01.2009 d'un contribution d'assainissement de 1% part employés et 1,5% part employeurs.
PKSG	SG	Communes de St-Gall	100%	90%	111	111	En 2009, la PKSG décide le maintien d'une cotisation spéciale de 2% jusqu'à 2015 au plus tard, la réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% et relèvement des cotisations ordinaires de 2%.
PKSO	SO	Canton de Soleure	100%	65%	536	536	En 1993, la caisse passe à la primauté des cotisations, mais garde la garantie étatique en cas de déficit.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	100%	92%	175	175	Recapitalisation au 1er janvier 2006, passage à la primauté des cotisations. La garantie publique s'éteindra dès que le degré de couverture > 115 % pendant 3 années de suite. Degré de couverture au 01.01.2008 : 115.1%.
PKUR	UR	Canton d'Uri	100%	90%	0	0	En 2009, les salariés et l'employeur devront s'acquitter de contributions d'assainissement à hauteur de 0.4% chacun, la rémunération des avoirs de vieillesse va être abaissée de 1% et le fonds de renchérissement dissolu.
Publica	CH	Confédération	100%	96%	378	378	En 1er juillet 2008, passage à la primauté des cotisations et constitution de l'institution collective PUBLICA.
<b>Total</b>					<b>4'048</b>	<b>4'048</b>	

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pensions publiques  
romandes analysées et de quelques autres exemples suisses allemands**

			Degré de couv. au 31.12.2008	Objectif du degré de couverture	Augmentation du degré couv. cible	Recapitalisation	Passage en prim. des prestations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux technique	Autres révisions envisagées
CACEB	BE	Enseignants bernois	73%	100%			?	?	X	X	X	X		X
APK	AG	Canton d'Aarau	93%	100%	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	76%	100%	X	X					X			
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	76%	80%					X		X	X		
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	67%	62%						X				F
CIA	GE	Canton de Genève	58%	50%										F
CIP	VD	Communes vaudoises	68%	70%										
CP	GE	Police et prison GE	101%	100%										F
CPB	BE	Canton de Berne	87%	100%			?			?			?	X
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	76%	70%										F
CPCL	VD	Ville de Lausanne	39%	60%		X				X		X		
CPDS	TI	Canton du Tessin	62%	80%										X
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	57%	70%										F
CPEV	VD	Etat de Vaud	63%	65%	X						X			
CPJU	JU	Canton de Jura	65%	90%							X			X
CPM	VS	Ville de Monthey	60%	70%										X
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	78%	80%										X
CPPEV	VS	Etat du Valais	59%	80%			?							F
CPVB	FR	Ville de Bulle	81%	100%								X	X	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	46%	70%					X	X	X	X		
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	52%	70%						X	X			F
CPVS	VS	Ville de Sion	65%	80%					X	X	X	X		X
CRPE	VS	Enseignants valaisans	58%	80%		X	?			X				F
FPTPG	GE	Transports genevois	58%	60%										
LUPK	LU	Canton de Lucerne	92%	100%			X				X			
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	86%	100%	X	X	X			X	X			
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	87%	100%	X					X	X			
PKSG	SG	Communes St-Gall	90%	100%						X			X	
PKSO	SO	Canton de Soleure	65%	100%			X							X
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	92%	100%	X		X							X
PKUR	UR	Canton d'Uri	90%	100%						X		X		
Publica	CH	Confédération	96%	100%			X							
PVK	BE	Ville de Berne	93%	100%										X

? = mesure en cours de réflexion

F = fusion projetée

X = mesure adoptée

## Fusion des caisses de prévoyance valaisannes CRPE et CPPEV

Création de la Caisse de prévoyance du Valais

### 1) Généralités

#### 2 acteurs

- CRPE : Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais
  - Effectif total : 5'596 assurés et pensionnés, fortune : CHF 846 millions en 2007.
- CPPEV : Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
  - Effectif total : 7'812 assurés et pensionnés, fortune : CHF 1'386 millions en 2007.

#### Pour 1 caisse de pensions

- CPVAL : Caisse de prévoyance du Valais

Qui, consolidée, aura le visage suivant :

- Une institution indépendante de droit public dotée de la personnalité juridique
- Un siège basé à Sion
- Une fortune d'environ CHF 2.2 milliards
- Un effectif d'environ 13'400 assurés (9'600 actifs, 3'800 rentiers)

### 2) Historique

La mauvaise situation financière chronique de la CPPEV et de la CRPE a donné lieu à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) du 12 octobre 2006. Ci-dessous les mesures principales de la LIEP :

- Fixation des objectifs financiers - (chap. 2).
- Nouveau statut juridique de la CPPEV - (art. 2).
- Nouvelle organisation des deux Caisses - (chap. 4).
- 1<sup>ère</sup> recapitalisation de CHF 605 millions - (art. 8).  
dont CHF 264 millions pour le CPPEV et CHF 341 millions pour le CRPE.

	Recapitalisation en mios de CHF	Evolution du degré de couverture		
		2006	2007	Différence
CPPEV	264	61.6%	75.4%	13.8%
CRPE	341	43.8%	72.0%	28.2%
	605			

- Réduction des cotisations employeur de 1,5 % - (art. 17).
- Harmonisation de l'âge ordinaire de retraite - (art. 34).
- Gel des rentes pendant 5 ans - (art. 36).



De plus, la LIEP prévoit qu'une fusion de la CPPEV et de la CRPE doit intervenir pour le 31 décembre 2009 au plus tard, et que le passage du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations doit être réalisé pour le 1er janvier 2012.

Le conseil d'Etat valaisan a nommé le 10 juin 2008 un comité de pilotage "CoPil fusion des institutions de prévoyance" afin que ce dernier conduise et coordonne les travaux de fusion dans les délais précités.

Sur la base des travaux du comité de pilotage, des résultats d'une procédure de consultation organisée durant le mois d'octobre 2008, et également de l'évolution récente de la situation des marchés financiers, le Conseil d'Etat a adopté, le 3 décembre 2008, un projet de modification de la LIEP (voir ci-après).

A noter que ladite loi est soumise au référendum facultatif. Bien évidemment, en cas de référendum, la fusion de la CPPEV et de la CRPE pourrait être repoussée, comme cela été le cas lors de la fusion des caisses de pensions neuchâteloises.

### 3) Points essentiels du projet de modification de la LIEP

---

#### Agenda

- **1<sup>er</sup> janvier 2010**
  - Création de CPVAL : résultat de la fusion entre la CPPEV et la CRPE.
- **1<sup>er</sup> janvier 2012**
  - Recapitalisation complémentaire permettant d'atteindre un degré de couverture de 80 %.
    - Financement de la recapitalisation.
    - Placement des montants de la recapitalisation.
    - Incidences financières pour l'Etat.
  - Passage au système de la primauté des cotisations.

#### 1<sup>ère</sup> étape – La Fusion

- Fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Transfert des actifs et passifs de la CRPE à la CPPEV.
- Transfert des affiliés de la CRPE à la CPPEV avec tous leurs droits et obligations.
- La CRPE est radiée du registre de la prévoyance professionnelle.
- La caisse issue de la fusion prend la nouvelle dénomination de CPVAL.

#### 2<sup>ème</sup> étape – La recapitalisation complémentaire

##### *Phase préliminaire (d'ici le 31.12.2009)*

La fusion des deux caisses de pensions précitées nécessite, sous l'angle juridique, l'harmonisation de leur degré de couverture.

Au 31.12.2007, le degré de couverture s'élevait à : 75.40% pour la CPPEV et 72.00% pour la CRPE. Puis au 31.12.2008 : 59.40% pour la CPPEV et 58.30% pour la CRPE.

- L'Etat du Valais doit injecter CHF 55 millions avant la fusion afin d'augmenter le degré de couverture le plus bas (CRPE) au niveau de couverture le plus élevé (CPPEV).

**1<sup>ère</sup> phase (d'ici le 31.12.2009)**

L'article 10. al. 1 LIEP, dans sa teneur actuelle, fixe pour la CPPEV et la CRPE un objectif de couverture de 80% au 31 décembre 2009 (juste avant la fusion).

Les performances financières négatives de 2008 ont fait baisser les taux de couverture. En conséquence :

- L'Etat du Valais a prévu d'injecter CHF 310 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ce montant était estimé à CHF 255 millions avant l'aggravation de la crise des marchés financiers).

**2<sup>ème</sup> phase (d'ici le 31.12.2011)**

L'article 10. al. 1 LIEP, dans sa version modifiée (à valider par le Grand Conseil), fixe pour la CPVAL un objectif de couverture de 80% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au plus tard.

- Le Grand Conseil valaisan votera normalement en septembre 2009 au sujet de la recapitalisation du solde afin d'atteindre le degré de couverture de 80 % visé. Le montant final du financement dépendra de l'évolution des marchés. Les experts tablent sur une nouvelle mise de fonds comprise entre CHF 340 et CHF 500 millions

**Financement**

La recapitalisation relative à ***l'harmonisation des degrés de couverture*** (soit CHF 55 millions) s'effectuera selon le même système de financement que celui appliqué pour la première recapitalisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (ndlr: injection directe de l'Etat).

***Le solde de la recapitalisation complémentaire*** est financé par un autre mécanisme, le même utilisé par la Confédération dans le cadre de la création de la caisse "Publica. A savoir un système de prêts croisés. L'Etat du Valais empruntera de l'argent à la CPVAL, qu'il remboursera par annuités de d'environ CHF 25 millions durant 40 ans avec un taux d'intérêt correspondant au taux technique (actuellement 4.5%). Coût de l'opération : environ CHF 1 milliard. Avantage de cette démarche : seul l'intérêt de la somme empruntée figurera en charges financières (intérêt à payer) dans les comptes de l'Etat du Valais. Pour la CPVAL, les emprunts de l'Etat du Valais constituent un placement sûr qui garantit un rendement régulier.

**3<sup>ème</sup> étape – La passage à la primauté des cotisations**

Il est prévu de maintenir la *primauté des prestations* jusqu'au 31 décembre 2011, puis de passer ensuite à la *primauté des cotisations*.

Les travaux de cette 3<sup>ème</sup> étape n'ont pas encore débutés. Ils seront menés en collaboration avec les assurés et tiendront compte des intérêts légitimes des diverses parties.

**4) Aspects techniques**

---

La LIEP (version du 12 octobre 2006), définit déjà certaines règles techniques :

**Garantie (art. 7)**

L'état du Valais garantit les engagements réglementaires des anciennes caisses et de CPVAL.

**Age ordinaire de la retraite (art. 15)**

62 ans pour tous les assurés, sauf pour le personnel d'établissement pénitencier, les policiers, les juges d'instruction pénale, juges pour mineurs, pour lequel l'âge de la retraite est fixé à 60 ans.

Les modalités de la retraite flexible sont actuellement fixées dans le règlement de base des caisses.

**Années d'assurance (art. 16)**

Le nombre complet d'années d'assurance est de 40 pour un âge ordinaire de retraite de 62 ans, et de 37.5 pour un âge de retraite de 60 ans.

**Cotisations (art. 17 et 18)**

Cotisations	Plan A : 62 ans		Plan B : 60 ans	
	Ordinaire	Spécial *	Ordinaire	Spécial *
des employeurs	11.7%	11.1%	13.3%	12.7%
des employés	8.8%	8.4%	9.8%	9.4%

\* spécial = pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public

**Rente pont AVS (art. 20)**

Le financement du pont AVS est assuré de manière paritaire à raison de 50% par l'employeur et de 50 % par l'assuré.

Sources : *Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12.10.2006 et ses modifications du 3.12.2008, ainsi que la conférence de presse du 11.12.2008 de l'Etat du Valais (présentation powerpoint et communiqué pour les médias) et Le Nouvelliste du 13 août 2009.*